

# Sur la voie du bien-être

## Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada

Initiative du Conseil interprovincial du sport et des loisirs  
et de l'Association canadienne des parcs et loisirs



Available in English under the title: Pathways to Wellbeing – A Framework for Recreation in Canada

Document disponible en ligne à l'adresse suivante :  
[lin.ca/national-recreation-framework](http://lin.ca/national-recreation-framework) et [www.cpra.ca](http://www.cpra.ca)

Tél. : (613) 523-5315 Courriel : [info@cpra.ca](mailto:info@cpra.ca)

Janvier 2015

Le présent document est le fruit d'un travail de collaboration entre les gouvernements provinciaux/territoriaux (à l'exception de celui du Québec), l'Association canadienne des parcs et loisirs et les associations provinciales/territoriales des parcs et des loisirs (dont l'Association québécoise du loisir municipal). Les auteurs du présent document tiennent à mentionner et à remercier les nombreuses personnes ayant participé au processus, de leurs observations et de leurs contributions, qui ont débouché sur l'élaboration de ce document.

Le 13 février 2015 a eu lieu, à Prince George (Colombie-Britannique), une réunion des ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs. Lors de cette réunion, le Cadre stratégique pour les loisirs au Canada de 2015 a été approuvé par les ministères des provinces et des territoires (à l'exclusion du Québec) et a reçu l'appui du gouvernement du Canada.

# Table Des Matières

---

4.....	Résumé
6.....	<b>Partie I – Contexte</b>
6.....	Introduction
7.....	Revitaliser le secteur du loisir
8.....	Comprendre le loisir
10.....	Défis et opportunités
13.....	Bienfaits des loisirs
15.....	Convergence et collaboration
17.....	<b>Partie II – Cadre stratégique pour le loisir au Canada</b>
18.....	Vision
18.....	Valeurs et principes de fonctionnement
20.....	Buts et priorités pour le passage à l'action
20.....	● <b>But 1: Une vie active et saine</b>
23.....	● <b>But 2: Une intégration et une accessibilité au loisir</b>
25.....	● <b>But 3: Des liens entre les gens et la nature</b>
27.....	● <b>But 4: Des environnements favorables à la pratique</b>
29.....	● <b>But 5: Le développement d'une capacité d'agir du secteur du loisir</b>
32.....	<b>Partie III – Pour aller de l'avant</b>
32.....	Appropriiez-vous le Cadre – partagez-le, utilisez-le
32.....	Prochaines étapes
34.....	Glossaire
38.....	Notes de fin
41.....	Annexe A – Remerciements

Les loisirs offrent aux individus et aux communautés de multiples voies pour atteindre le bien-être. Le Cadre stratégique pour le loisir permet de redéfinir de façon opportune notre vision de la capacité qu'ont les loisirs de favoriser le bien-être des gens.

Le secteur du loisir se trouve à un carrefour important dans son histoire. Il a le potentiel de contribuer à surmonter des difficultés et des problèmes inquiétants comme l'obésité, la sédentarité et l'isolement social, le manque de contacts avec la nature et les inégalités qui limitent l'accès à des activités de loisir pour certains groupes de population. Pour cela, il faut que nous puissions nous appuyer sur une compréhension claire de la vision, des valeurs et des buts pour le secteur du loisir, que nous nous engagions tous à faire de cette vision, de ces valeurs et de ces buts une réalité et que nous assurions l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action. Le Cadre stratégique pour le loisir fournit une base sur laquelle nous pouvons nous appuyer dans notre travail de réflexion, de discussion et d'élaboration de tels plans d'action.

Dans la première partie du document, nous fournissons une nouvelle définition du loisir et nous explorons les défis et les bienfaits des loisirs dans le monde d'aujourd'hui. Nous fournissons les raisons justifiant qu'on investisse dès maintenant dans une nouvelle stratégie pour le loisir et nous décrivons la collaboration nécessaire avec d'autres initiatives dans divers secteurs.

## Une nouvelle définition du loisir

On parle de loisir pour décrire l'expérience vécue lorsque nous choisissons librement de participer à des activités physiques, sociales, intellectuelles, créatives et spirituelles qui renforcent le bien-être des individus et de la communauté.

Dans la deuxième partie du document, nous décrivons un cadre stratégique pour le loisir au Canada. Ce cadre stratégique propose une nouvelle vision du loisir et suggère des perspectives communes sur le renouvellement du secteur, en se fondant sur des buts et des valeurs et principes sous-jacents d'une grande clarté.

## Une vision pour le loisir au Canada

Nous envisageons un Canada dans lequel tous se livrent à des activités de loisir significatives et accessibles qui favorisent :

- le bien-être individuel;
- le bien-être communautaire;
- le développement de nos environnements naturels et bâtis.

Le Cadre stratégique pour le loisir fournit des priorités et les mesures à prendre dans le cadre de la réalisation de cinq buts spécifiques. Ces cinq buts sont les suivants:



### 1: Une vie active et saine

Favoriser l'adoption d'un mode de vie physiquement actif grâce au loisir.



### 2: Une intégration et une accessibilité au loisir

Renforcer l'intégration et l'accessibilité au loisir pour les populations confrontées à des obstacles les empêchant de participer aux activités.



### 3: Des liens entre les gens et la nature

Aider les gens à nouer des liens avec leur environnement naturel grâce au loisir.



### 4: Des environnements favorables à la pratique

S'assurer que soient offerts des environnements physiques et sociaux dans lesquels les gens se sentent soutenus, qui les encouragent à participer à des activités de loisir et qui contribuent à souder les communautés.



### 5: Le développement d'une capacité d'agir du secteur du loisir

Assurer la viabilité et le développement du secteur du loisir.

Même si le présent document s'adresse principalement au secteur des parcs et du loisir et sont rédigés par des personnes issues de ce secteur, sa mise en œuvre exige des discussions et une collaboration avec une myriade d'acteurs et de partenaires. Les principaux partenaires du secteur du loisir sont les ministères des gouvernements et les organismes à but non lucratif à tous les niveaux, ainsi que le secteur privé. Ces partenaires comprennent des acteurs des domaines du sport, de l'activité physique, de la santé, de l'urbanisme, des affaires autochtones, du développement des infrastructures, du développement rural, des ressources naturelles, de la protection de la nature, des arts, de la culture, du développement social, du tourisme, de la justice, du patrimoine, du développement de l'enfant et de l'activité physique chez les personnes âgées.

Nous avons l'occasion de définir des manières concrètes de collaborer en vue de permettre à l'ensemble de la population canadienne de profiter d'activités de loisir et de plein air dans des milieux physiques et sociaux où les gens se sentent soutenus.

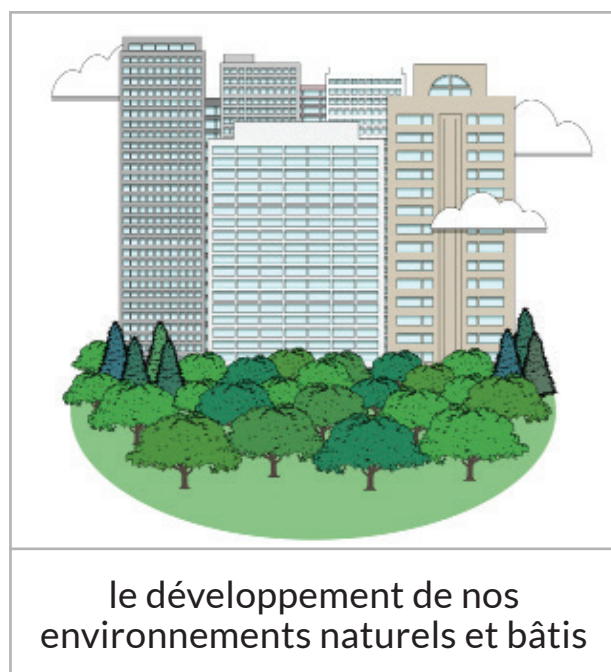
L'élaboration du Cadre stratégique pour le loisir est une initiative codirigée par les gouvernements provinciaux/territoriaux (à l'exception de celui du Québec), l'Association canadienne des parcs et loisirs et les associations provinciales/territoriales des parcs et des loisirs (dont l'Association québécoise du loisir municipal). Il est le fruit d'un processus approfondi de consultation entamé en 2011 lors du Sommet national sur le loisir.

Ce Cadre stratégique constitue un appel à l'action qui invite les dirigeants, les intervenants et les partenaires de divers secteurs à collaborer sur des priorités communes, tout en respectant le caractère unique des individus et des communautés à travers le Canada. Toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec) ont l'intention d'appliquer, comme elles l'entendent, les mesures et les recommandations soulignées dans le cadre à leur système de loisirs. Le Cadre stratégique pour le loisir offre l'occasion de redécouvrir des approches traditionnelles et d'en créer de nouvelles, afin de garantir que le secteur du loisir reste pertinent et continue de donner l'exemple dans le développement du bien-être de nos citoyens et nos communautés. Il est temps d'aller de l'avant.

## Introduction

Les loisirs favorisent le bien-être des individus, des **communautés** et de nos environnements naturels et bâtis. Le Cadre stratégique 2015 pour le loisir constitue une occasion opportune de redéfinir notre vision de la capacité qu'ont les loisirs de favoriser le bien-être.

### Les loisirs favorisent...



Ce document est conçu en vue de guider et de stimuler l'adoption de politiques et de pratiques coordonnées dans le domaine du loisir et dans les domaines de compétence apparentés, en vue d'améliorer le bien-être des individus, des communautés et le développement de nos environnements naturels et bâtis.

### Structure du document

Le document se divise en trois parties :

La partie I **Contexte** fournit une nouvelle définition du loisir et explore les difficultés et les bienfaits des loisirs dans le monde d'aujourd'hui. Elle fournit les raisons justifiant qu'on investisse dès aujourd'hui dans une nouvelle stratégie pour le loisir et décrit la collaboration et la coordination nécessaires avec les autres secteurs.

La partie II *Cadre stratégique pour le loisir au Canada* propose une nouvelle vision pour les loisirs et suggère des perspectives communes sur ce renouvellement, en se fondant sur des buts, des valeurs et des principes sous-jacents d'une grande clarté. Le Cadre est un appel à l'action qui invite les dirigeants et les partenaires de divers secteurs à collaborer en vue de travailler sur la réalisation de cinq buts communs et des priorités pour le passage à l'action.

La partie III *Pour aller de l'avant* fournit des idées pour les prochaines étapes dans la mise en œuvre du Cadre stratégique pour le loisir au Canada.

Tout au long du document, nous utilisons le terme « loisir » dans un sens qui englobe à la fois les loisirs eux-mêmes et les parcs, ainsi que les activités récréatives dans les domaines de l'activité physique, des sports, des arts, de la culture et du patrimoine. Lorsque nous parlons des loisirs en plein air, il arrive que nous ajoutions spécifiquement le terme « parcs » pour souligner le rôle de premier plan que jouent à cet égard les services des parcs.

Bien que le Cadre offre une recommandation pour tous les secteurs (public, privé, sans but lucratif), il respecte et ne contrevient pas à la juridiction de chaque partenaire gouvernemental ou non gouvernemental.

Le document contient des encadrés et des figures qui fournissent des données objectives supplémentaires ou illustrent des pratiques prometteuses dans les politiques et les programmes. Il ne s'agit là que d'exemples. Le document n'a pas pour but de fournir un aperçu complet des nombreuses initiatives d'excellente qualité qui se déroulent à travers le pays et qui intègrent les priorités et les enjeux clés qui sont décrits dans le document.

Vous trouverez à la fin du document un glossaire qui clarifie le sens des principaux termes utilisés dans le texte. Les mots mis en relief en rouge dans le document sont reliés au glossaire, par hyperlien. La section des notes de fin fournit les sources utilisées pour le document, les références bibliographiques et des liens vers des sites Web offrant des informations supplémentaires.

## Revitaliser le loisir

Depuis 50 ans, la société et le domaine du loisir ont évolué. Les loisirs étaient traditionnellement considérés comme un bien public et un domaine dans lequel on s'efforçait de rejoindre les personnes, les familles et les communautés vulnérables. Plus récemment, on est passé à un modèle plus individualiste, centré sur les installations, axé sur la demande et faisant payer les utilisateurs. Par ailleurs, nous constatons des changements rapides sur le plan technologique, économique, environnemental, démographique et social.

Tout cela signifie qu'il existe un besoin urgent de réaffirmer les valeurs traditionnelles du loisir, tout en adoptant de nouvelles façons de faire pour répondre aux nouveaux besoins. Cette revitalisation s'appuie sur une approche axée sur le développement communautaire qui renforce l'autonomie des personnes et des communautés pour qu'elles sachent collaborer en vue d'améliorer leur bien-être.

Le secteur du loisir a le potentiel de contribuer à surmonter des difficultés et des problèmes inquiétants, comme le développement de la sédentarité et de l'obésité, le manque de contacts avec la nature, les menaces pesant sur l'environnement et les inégalités qui limitent la participation de certains. Ces obstacles offrent le



potentiel de déboucher de nouvelles possibilités, mais pour cela, il faut que nous nous engageons à adopter une vision, des valeurs et des buts communs pour le secteur du loisir et que nous élaborions et mettions en œuvre des plans d'action efficaces. Le Cadre stratégique pour le loisir au Canada fournit une base sur laquelle nous pouvons nous appuyer dans notre travail de réflexion, de discussion et d'élaboration de tels plans d'action.

**Le domaine du loisir** a développé des capacités pour répondre aux besoins et de produire des résultats positifs dans toutes sortes de domaines. En collaborant avec des partenaires dans des secteurs comme ceux de la conception de services communautaires, de l'activité physique, de la santé publique, de la prévention de la criminalité et des ressources naturelles, le secteur du loisir a acquis de l'expérience et des compétences dans la création de possibilités ouvertes à toutes et à tous, dans les services aidant les gens à être en bonne santé et des citoyens engagés, dans la mise sur pied de communautés actives et en santé, dans le renforcement du leadership et dans la construction et la protection d'espaces jouant un rôle essentiel dans la participation des gens aux activités de loisir<sup>1</sup>. Nous évoquons les bienfaits des loisirs dans cette partie du document; ils sont également décrits de façon plus approfondie sur le site [National Benefits Hub](#).

Le Cadre stratégique pour le loisir est le fruit d'un processus approfondi de renouvellement qui a pris son élan lors du Sommet national sur le loisir de 2011<sup>2</sup>. Il s'inspire des réflexions et des recommandations issues de deux années de consultations, de discussions et de débats au niveau provincial, territorial et national. On relève trois messages fondamentaux qui se dégagent de l'ensemble de ces conversations :

- Pour que la société fonctionne bien, il est essentiel d'offrir des activités de loisir de grande qualité et accessibles.
- Le secteur du loisir peut jouer un rôle de leader menant les efforts de collaboration pour lutter contre les principaux problèmes qui nous préoccupent aujourd'hui.
- Les gens et les communautés méritent tous un accès équitable aux activités de loisir. Les loisirs sont un bien public qui doit être accueillant et accessible pour tous.

## Comprendre le loisir

### Une nouvelle définition du loisir

L'évolution qui a conduit de la définition du loisir figurant dans la Déclaration nationale sur le loisir de 1987<sup>3</sup> à la définition ci-dessous illustre l'évolution du secteur en réponse à l'évolution de la société canadienne elle-même et aux difficultés rencontrées.

On parle de loisir pour décrire l'expérience vécue lorsque nous choisissons librement de participer à des activités physiques, sociales, intellectuelles, créatives et spirituelles qui renforcent le bien-être des individus et de la communauté.

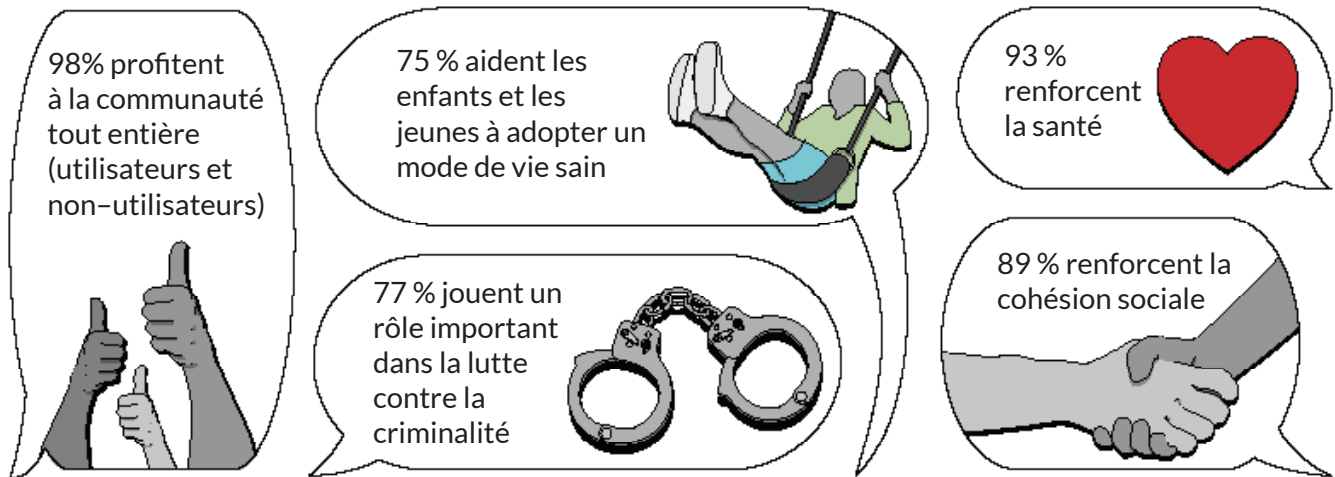
Les activités de loisir comprennent l'activité physique et le sport, les activités d'expression artistique et les activités culturelles, sociales et intellectuelles. On peut renforcer le bien-être spirituel des gens en leur permettant de nouer des liens avec la nature, d'aider les autres grâce au bénévolat, de se livrer à différentes formes d'expression artistique et de vivre d'autres expériences de loisir. Les activités de loisir peuvent être structurées ou non structurées. Bon nombre d'activités se font avec d'autres personnes, mais certaines se font seules.



Les loisirs demeurent un besoin humain fondamental à tous les âges et à toutes les étapes de la vie<sup>4</sup>. Les gens font des loisirs pour s’amuser, pour se faire plaisir, pour se mettre en forme, pour rester en bonne santé, pour avoir des interactions sociales, pour exprimer leur créativité, pour explorer les liens avec la nature, pour se détendre et pour améliorer la qualité de leur vie. En outre, la plupart des gens comprennent bien et défendent le rôle bénéfique des loisirs dans le développement des communautés.

Le domaine du loisir comprend des acteurs provenant du secteur public, des organismes à but non lucratif et des entreprises privées. Le terme de **loisir public** décrit l’offre de services de loisir aux individus et aux communautés par les gouvernements et les instances et organisations non gouvernementales.

## Ce que dit la population canadienne sur les loisirs et les parcs<sup>5</sup>



## Qui est concerné par les activités de loisir?

Le secteur du loisir comprend des bénévoles, des employés rémunérés, des groupes communautaires, des éducateurs, des chercheurs, des organismes et des instances gouvernementales, qui s’efforcent tous ensemble de renforcer le bien-être des individus et des communautés grâce aux loisirs. Il englobe des parties intéressées et des prestataires de services issus du secteur des organismes à but non lucratif, du secteur privé et du secteur public.

Les principaux partenaires du secteur du loisir sont les ministères des gouvernements et les organismes à but non lucratif à tous les niveaux. Ces partenaires comprennent des acteurs dans le domaine du sport, de l’activité physique, de la santé, de l’urbanisme, du développement des infrastructures, du développement rural, des affaires autochtones, des ressources naturelles, de la protection de la nature, des arts, de la culture, du développement social, du tourisme, de la justice, du patrimoine, du développement de l’enfant et de l’activité physique chez les personnes âgées. Les établissements d’enseignement et les éducateurs sont des partenaires importants en loisir qui forment les leaders de demain dans le cadre d’études avancées en loisir, qui offrent des espaces et des programmes dans la communauté, qui instruisent les élèves sur les loisirs et qui développent et échangent des connaissances dans ce secteur.

La mise en œuvre du Cadre stratégique 2015 sur le loisir au Canada tient à respecter les rôles déjà existants et les responsabilités décrites dans la Déclaration nationale sur le loisir de 1987 et autres ententes adressant les spécificités juridictionnelles de chaque gouvernement.

- Le domaine du loisir, de même que ceux de la santé et de l'éducation (sauf dans les réserves des Premières Nations), relèvent principalement des compétences des provinces et des territoires.
- Les administrations locales sont les principaux prestataires directs de services dans le domaine du loisir.
- Le gouvernement fédéral joue un rôle dans les questions d'intérêt national et international et collabore avec les autres instances dans l'élaboration et l'application de politiques et de mécanismes de financement permettant à l'ensemble de la population canadienne de participer à des activités de loisir.

Le Cadre reconnaît que les conseils et autres instances des communautés autochtones sont concernés par tout ce qui les affecte directement. Ces instances gouvernantes supervisent entre autres les services, les politiques, les programmes et le développement des infrastructures dans les domaines de la santé, de l'éducation, des ressources naturelles, de la protection de la nature, de l'identité culturelle et des loisirs communautaires. Le Cadre reconnaît également la contribution significative des dépenses en loisir public. Par exemple, en 2008, les administrations locales au Canada ont dépensé 9,189 milliards de dollars en loisir (12,4 % des dépenses totales)<sup>6</sup>.

Il est essentiel d'avoir une bonne collaboration entre les différents ordres et paliers de gouvernement et au sein même de chaque palier. Selon la Déclaration nationale sur le loisir, l'entente « suppose que les actions librement définies des provinces et des territoires soient complétées par un nouvel engagement [à] travailler ensemble sur une base interprovinciale afin de satisfaire leurs besoins mutuels »<sup>7</sup>.

Les ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux/territoriaux (F/P/T) responsables du sport, de l'activité physique et du loisir constituent une plateforme essentielle pour une discussion collective sur le présent cadre stratégique et pour les mesures qu'on envisagera de prendre en vue de réaliser les buts et les priorités qu'il décrit. Il faut également des mesures de sensibilisation et d'intégration des instances gouvernantes et des chefs des communautés autochtones.

Le vaste et dynamique secteur des organismes à but non lucratif et des bénévoles travaillant dans le domaine du loisir, du sport et de la protection de la nature sert le grand public, leurs membres et des groupes de population spécifiques dans toutes les régions du pays. Il possède une riche expertise pour rejoindre divers groupes qui se heurtent à des obstacles quand ils souhaitent participer aux activités. Ce secteur emploie des spécialistes en loisir et les bénévoles y jouent un rôle important dans le fonctionnement des structures. Le secteur privé, quant à lui, emploie des spécialistes en loisir et offre des possibilités de loisir et d'activité physique. On constate de plus en plus que les partenariats entre le secteur public et le secteur privé en loisir facilitent les travaux de réfection des parcs, les commandites, l'innovation dans les produits et les services, la coopération pour rendre les installations accessibles et l'offre de produits et de services touristiques.

## Défis et opportunités

Le secteur du loisir a un riche passé quand il s'agit de soutenir le bien-être des personnes et des collectivités. Le défi, aujourd'hui, est de montrer la voie vers ce bien-être – alors que nous sommes confrontés à toutes sortes de changements et de nouveaux problèmes – et de transformer ces difficultés en opportunités. Il existe souvent des liens d'interdépendance entre les défis observés et les tendances actuelles. On note en particulier les tendances suivantes:

**Changements démographiques** – On observe quatre tendances qui présentent à la fois des défis et des opportunités pour les loisirs:

- Le vieillissement de la population signifie que bon nombre de communautés ont une proportion de plus en plus faible d'enfants et une proportion de plus en plus importante d'adultes plus âgés. C'est tout particulièrement frappant dans les régions rurales, en raison de l'exode des jeunes vers les centres urbains pour faire des études ou trouver du travail et du souhait qu'ont la plupart des personnes âgées de continuer de vivre là où elles ont toujours vécu.
- La population canadienne est de plus en plus diversifiée. On note surtout deux tendances démographiques particulièrement pertinentes : 1) depuis l'évolution des politiques d'immigration dans les années 1970, les nouveaux arrivants au Canada proviennent de toutes les régions du monde; et 2) la communauté autochtone est plus jeune et connaît une croissance plus forte que la population dans son ensemble. Ces populations et autres groupes ethnoculturels contribuent à l'enrichissement de nos activités de loisir, en raison de la multiplicité des langues et des identités culturelles, mais en mettant également le secteur du loisir au défi d'offrir des activités qui tiennent compte de leurs besoins et de leurs forces bien particuliers.
- Le processus rapide d'urbanisation (80 p. 100 de la population canadienne vit désormais en ville)<sup>8</sup> signifie que les gens bénéficient moins souvent des vertus apaisantes de la nature. Les gens sont de plus en plus exposés au stress lié à l'activité humaine et au développement urbain, avec des phénomènes comme la circulation routière et les logements dans des immeubles de grande hauteur. L'urbanisation renferme de nombreuses possibilités, mais met également le secteur du loisir au défi d'élaborer et de développer des programmes, des lieux et des espaces contribuant à améliorer la qualité de vie, tant sur le plan social que sur le plan environnemental.
- En même temps, les régions rurales et éloignées du Canada sont confrontées à des difficultés liées à la dépopulation (dans la plupart des communautés, mais pas toutes), au manque de fonds et d'infrastructures, aux menaces qui pèsent sur l'environnement naturel et les modes de vie traditionnels, aux pressions croissantes qui s'exercent sur le petit nombre de bénévoles disponibles pour animer les activités dans de nombreux secteurs et aux problèmes de transport et de distances à parcourir.

**Problèmes de santé** – Le mode de vie moderne et l'évolution des environnements sociaux et physiques ayant un impact sur la santé ont entraîné l'accélération de certaines tendances problématiques sur le plan de la santé:

- augmentation des comportements à risque, comme la sédentarité et des facteurs de risque pour la santé, comme l'obésité;
- maladies chroniques, comme le diabète et les maladies cardiovasculaires;
- problèmes de santé mentale, comme la dépression et le suicide chez les jeunes.

### **Lutte contre la sédentarité**

Les **Directives canadiennes en matière d'activité** physique sont disponibles pour les personnes âgées, les adultes, les jeunes et les enfants. Dans leurs recommandations, elles encouragent les enfants et les jeunes à faire au total chaque jour au moins 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée ou de grande intensité. Ces lignes directrices sont désormais complétées, pour la première fois, par les **Directives canadiennes en matière de comportement sédentaire** pour les enfants et les jeunes. La recommandation est que, pour être en bonne santé, il convient que les enfants et les jeunes limitent leurs comportements sédentaires (périodes passées devant un écran, modes de transport sédentaires, longues périodes en position assise, temps passé à l'intérieur, etc.) pendant leur temps libre au quotidien. Le site <[www.csep.ca](http://www.csep.ca)> fournit également des directives pour la petite enfance et les enfants d'âge préscolaire.

**Inégalités économiques** – Ce sont les minorités visibles qui sont confrontées à certains des pires effets de l'aggravation des inégalités économiques au Canada, mais la tendance affecte l'ensemble de la population canadienne. À titre d'exemple, les inégalités dans le revenu familial net ont augmenté de 40,9 p. 100 entre 1995 et 2011, les gains économiques étant réservés principalement aux familles aux revenus les plus élevés<sup>9</sup>. Les individus et les familles aux revenus plus faibles ont généralement moins de possibilités de participer à des activités de loisir, en raison des coûts associés au transport, à l'équipement, à certaines activités et à la location des installations.

**Défis sociaux** – La rapidité des changements liés à l'augmentation des inégalités, à la persistance du chômage, à la rapidité du développement, à l'utilisation des réseaux sociaux au lieu des interactions en personne et à la disparition des structures de soutien traditionnelles a favorisé le développement d'un sentiment d'isolement chez de nombreuses personnes et a eu un impact négatif sur l'engagement civique, l'**interdépendance sociale**, la participation aux activités communautaires et la **cohésion sociale**.

**Nouvelles technologies** – Le domaine du loisir est confronté à la nécessité de maintenir l'accès à des technologies en évolution rapide qui offrent des possibilités d'innovation, de communication, de renforcement de l'efficacité et d'amélioration des liens, en particulier avec les jeunes. En même temps, les parents et les dirigeants du secteur de la santé publique et du loisir s'inquiètent de l'augmentation du temps que les gens (en particulier les enfants et les jeunes) consacrent à des activités sédentaires et solitaires au lieu de participer à des formes actives de loisir et des formes de jeu non structurées. Les nouvelles technologies, qui encouragent une connection constante à un écran, ont réduit le temps disponible pour des loisirs et deviennent un défi pour atteindre un mode de vie un peu plus équilibré.

**Déficit d'infrastructures** – Au Canada, la plupart des villes et des municipalités souffrent d'un déficit d'infrastructures important<sup>10</sup>. Ce déficit comprend la nécessité de mettre sur pied des sentiers et des pistes cyclables, des installations et des espaces verts pour répondre aux exigences des communautés qui se développent en matière de loisirs et de mettre à niveau les installations existantes afin de les rendre plus fonctionnelles et moins gourmandes en énergie. Le secteur du loisir a la possibilité de contribuer à un processus combinant conception des services communautaires et planification des infrastructures, dans lequel on tient compte de l'environnement bâti, des emplacements des équipements par rapport aux lieux où vivent les gens et des déplacements qu'auront à faire les gens pour s'y rendre.

En même temps, certaines communautés, dans les réserves et dans les régions rurales ou éloignées, sont toujours confrontées à un manque d'installations de loisir. Les communautés du Nord qui disposent d'installations de loisir sont confrontées à des difficultés bien particulières en ce qui a trait à leur entretien. Le renforcement des infrastructures pour le loisir, le sport et l'activité physique est crucial si on veut améliorer la santé, la vitalité et l'économie des communautés locales.

**Menaces pour l'environnement naturel** – L'épuisement des stocks de poisson, les phénomènes météorologiques extrêmes, la diminution de la biodiversité, les invasions d'espèces destructrices (comme la tordeuse des bourgeons de l'épinette et le dendroctone du pin argenté), la perte d'espaces verts liée à l'urbanisation et le réchauffement des régions du Nord — tous ces phénomènes illustrent les pressions environnementales qui s'exercent directement sur **les espaces et les endroits** où les gens se livrent à des activités de loisir. Le développement de ces menaces pour l'environnement naturel rend le rôle de protection de l'environnement de plus en plus important dans le secteur du loisir.

# Bienfaits des loisirs

Les données objectives dont on dispose sur les bienfaits des loisirs et de l'exposition à la nature laissent à penser que le secteur des parcs et du loisir est capable de surmonter les difficultés décrites ci-dessus en s'appuyant sur des politiques et des pratiques qui présentent les caractéristiques suivantes :

**Amélioration du bien-être mental et physique<sup>11</sup>** – Les services publics offerts par le secteur du loisir et des parcs ont un rôle important à jouer dans le renforcement de l'activité physique, lequel joue à son tour un rôle crucial dans l'amélioration de la santé physique et mentale. On constate que les gens font plus d'exercice quand on leur propose des sentiers de promenade et de randonnée à pied et à bicyclette et quand on organise un programme d'événements, avec des compétitions sportives et d'autres activités attrayantes. En ce qui concerne les enfants, la présence, à proximité de leur domicile, d'une aire de jeux a un impact substantiel sur leur niveau d'activité physique. Les activités de loisir faisant intervenir un certain niveau d'exercice physique aident également les gens de tous âges à garder un poids raisonnable, ce qui contribue à réduire les dépenses en santé.

Les personnes qui participent à des activités de loisir disent que cela renforce leur bien-être sur le plan mental, qu'elles ont une meilleure estime d'elles-mêmes et qu'elles sont plus satisfaites vis-à-vis de leur propre vie. Les loisirs offrent aux gens des possibilités de s'épanouir et de se développer, quelles que soient leurs capacités, et peuvent être tout particulièrement utiles aux personnes vivant avec un handicap.

**Renforcement du bien-être et des liens sociaux<sup>12</sup>** – On sait que la participation aux activités de loisir renforce le bien-être et les liens sociaux. La participation aux activités de loisir après l'école, par exemple, offre aux enfants et aux jeunes de nombreuses occasions de progresser dans leur développement. En outre, tant pour les enfants que pour les adultes, les loisirs facilitent et favorisent les relations sociales, dans le cadre de clubs, d'organisations sociales, de la participation à des équipes et des liens d'amitié qui peuvent s'y nouer. Chez les jeunes, les loisirs ont le potentiel de réduire la fréquence des comportements antisociaux.

**Développement de milieux familiaux et communautaires forts<sup>13</sup>** – Les loisirs peuvent être un moyen important de favoriser la cohésion familiale, les capacités d'adaptation et les capacités de récupération. La culture et les loisirs contribuent à développer le **capital social**, sous la forme d'activités artistiques, de programmes de loisirs, de programmes dans les parcs et de célébrations communautaires, comme les festivals, les parades et les fêtes de quartier. Les événements dans la communauté sont particulièrement utiles pour permettre aux voisins de garder un contact entre eux et pour renforcer les liens de voisinage qui soudent les quartiers. On sait que la participation aux programmes artistiques et culturels favorise les liens d'interdépendance et la cohésion sociale et a une influence positive sur le civisme, la bienveillance et le bénévolat. Les activités de loisir peuvent contribuer à créer des communautés accueillantes pour les gens et les familles originaires de diverses cultures.

**Développement des liens avec la nature<sup>14, 15</sup>** – En renforçant les occasions pour les gens de tisser des liens avec la nature, on produit des bienfaits à la fois pour l'environnement et pour les individus. Les aires de jeux naturels (qui incorporent des éléments de la nature tels des bûches, des fleurs et des arbres) stimulent le jeu actif et l'imaginaire et aident aux enfants à connecter avec leur environnement naturel. Les études montrent que le fait d'être exposé à son environnement naturel et aux espaces verts a un impact significatif et positif sur la santé et l'hygiène de vie. La nature contribue entre autres à réduire la tension artérielle, à apaiser le

stress et à favoriser le développement cognitif des enfants. Tous ces effets ont un impact profond sur la santé physique et mentale. Les activités de loisir en plein air favorisent une meilleure compréhension et appréciation de la nature sous tous ses aspects. Cela peut s'avérer tout particulièrement important dans les communautés autochtones, où la pêche, la chasse et la protection de la nature sont des activités traditionnelles.

Le secteur du loisir et des parcs a un rôle essentiel à jouer dans la gestion de l'environnement : protéger les parcs, les sentiers, les voies d'eau et les aires de nature sauvage et y fournir des services d'interprétation; gérer et ménager un équilibre entre les besoins des écosystèmes et ceux des utilisateurs; et minimiser l'impact écologique négatif des services et des programmes.

**Retombées économiques des investissements en loisir** – Les retombées économiques ne sont pas le principal facteur dans les décisions prises concernant les services de loisir, mais les loisirs n'en apportent pas moins une contribution importante au développement économique des communautés et à la réduction des dépenses dans d'autres domaines. Les dépenses consacrées au loisir créent de l'emploi, favorisent le tourisme et font des communautés des endroits plus attrayants pour y vivre, étudier, travailler et visiter. Les investissements « en amont » dans les loisirs peuvent déboucher sur l'amélioration du bien-être des individus et des communautés, ce qui contribue à son tour à réduire les dépenses dans le système de soins de santé, des services sociaux et de justice<sup>16</sup>.

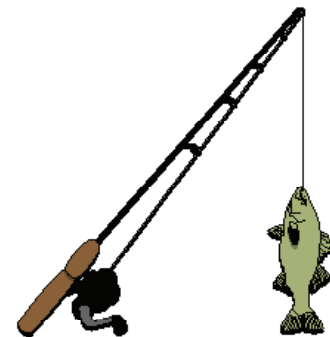
## Rentabilité économique des investissements en loisir



2,9 milliards de \$  
Revenu de la main-d'œuvre pour les emplois créés par les parcs du Canada (2009)<sup>19</sup>



3 773 \$  
Montant moyen consacré par chaque foyer canadien aux loisirs (2012)<sup>17</sup>



8,3 milliards de \$  
Montant total de la contribution de la pêche sportive aux économies locales (2010)<sup>21</sup>



134 millions de \$  
Montant des dépenses des cyclistes utilisant la Route Verte du Québec (2013)<sup>18</sup>



14,5 milliards de \$  
Dépenses consacrées par les Canadiens aux activités de loisir dans la nature (2012)<sup>22</sup>



6,8 milliards de \$  
Coût total pour le système de soins de santé de l'inactivité physique au Canada<sup>20</sup>



# Convergence et collaboration

Au cours des dernières années, plusieurs stratégies et politiques ont été élaborées et portent sur des sujets connexes au loisir, tant au niveau national, provincial et local. Ces politiques et stratégies sont les suivantes :

**Canada actif 20/20 : une stratégie et un plan de changement pour accroître l'activité physique au Canada (2012)** – Ce document fournit une vision et un programme qui décrivent les différentes étapes à franchir pour renforcer l'activité physique et lutter contre la sédentarité de façon à réduire les risques pour la santé et à profiter des nombreux bienfaits de l'activité physique. Les loisirs sont considérés comme un facteur important dans la réalisation de ce programme<sup>23</sup>.

**La Politique canadienne du sport (PCS, 2012)** définit les orientations pour la période 2012–2022 pour l'ensemble des administrations gouvernementales, des institutions et des organismes qui sont attachés à la réalisation des bienfaits du sport pour les individus, les communautés et la société. Les ministres F/P/T responsables du sport, de l'activité physique et du loisir ont approuvé cette politique en juin 2012. La PCS définit cinq principaux objectifs, dont « Le sport récréatif – Les Canadiens ont la possibilité de faire du sport pour le plaisir, la santé, l'interaction sociale ou la détente. » On fait découvrir aux participants des aspects fondamentaux du sport dans le cadre de programmes offerts principalement par les clubs, les écoles et les services municipaux de loisir. Les participants acquièrent des compétences propres à des sports spécifiques, tout en mettant l'accent sur le plaisir, une attitude positive, un développement sain de l'être humain et un désir de faire de l'exercice pendant toute sa vie<sup>24</sup>.

Le document **Connecter les Canadiens à la nature – Un investissement dans le mieux-être de notre société** a été mis au point par le Conseil canadien des parcs au nom des ministres des gouvernements F/P/T responsables des parcs. Ce rapport fait la synthèse de données probantes dont on dispose sur les immenses bienfaits des liens avec la nature. Les responsables canadiens du secteur des parcs ont approuvé ce document en mars 2014 et se sont engagés à collaborer avec divers secteurs pour favoriser les activités en plein air qui contribuent à améliorer collectivement la santé, la prospérité, l'épanouissement et la productivité des Canadiens. Dans cette initiative, les organismes responsables des parcs sont idéalement placés pour s'adapter à l'évolution des circonstances dans la société et renforcer les occasions de vivre des expériences de loisir dans la nature<sup>25</sup>.

La **Déclaration sur la prévention et la promotion** adoptée en 2010 par les ministres F/P/T de la Santé, de la Promotion de la santé et des Modes de vie sains du Canada confirme que la santé et le bien-être sont déterminés par les « conditions physiques et sociales auxquelles les gens sont quotidiennement exposés dans les endroits où ils vivent, apprennent, travaillent et s'amuse ». Cette déclaration invite toutes sortes de personnes et d'organismes dans les communautés et dans l'ensemble de la société à contribuer à la création des conditions permettant de réduire les risques de problèmes de santé et d'aider les individus à adopter un mode de vie sain<sup>26</sup>.

Le document **Le vieillissement en santé au Canada : une nouvelle vision, un investissement vital**<sup>27</sup> est un document d'orientations adopté en 2006 par le Comité F/P/T des hauts fonctionnaires responsables des aînés. Ce document mentionne spécifiquement les loisirs comme étant un secteur crucial en vue de faire progresser dans les domaines prioritaires pour la santé des personnes âgées que sont les liens d'interdépendance sociale, l'activité physique et les **collectivités-amies des aînés**. Le Canada est un chef de file international dans le



développement de ces collectivités-amies des aînés dans les villes de toutes les tailles, et en particulier, dans les communautés rurales<sup>28</sup>.

*L'initiative IndigènACTION<sup>29</sup> (2010)* a pour but de favoriser les partenariats qui contribueront à garantir aux peuples autochtones du Canada tout l'éventail des possibilités d'améliorer leur existence et leur communauté par l'intermédiaire du loisir, du sport et d'activités de mise en forme. Cette initiative, qui a été adoptée par l'Assemblée des chefs, complète le présent Cadre stratégique pour le loisir au Canada. Il existe clairement une compatibilité entre les deux sur le plan de la vision et de l'orientation; il est donc nécessaire d'accentuer la collaboration et la convergence avec cette stratégie.

Le loisir est un domaine unique en son genre, mais le Cadre stratégique pour le loisir décrit dans le présent document est tout à fait compatible avec ces différentes stratégies. Les secteurs de l'activité physique, du sport, du loisir, des parcs, de l'environnement et de la santé ont tous un mandat commun qui est d'améliorer le bien-être des individus, des communautés et l'environnement. Il est donc clairement nécessaire de coordonner ces différentes stratégies et ces différents cadres et de collaborer sur des mesures et des initiatives spécifiques.

Les stratégies proposées dans les secteurs des parcs, de l'activité physique, du sport et de la santé ont traditionnellement fait intervenir le secteur du loisir. Les services municipaux de loisir, par exemple, sont des acteurs clés dans l'offre de programmes de sport et fournissent diverses structures de soutien aux organisations sportives locales : accès aux installations, programme de développement des compétences et d'initiation aux sports chez les jeunes enfants, soutien à des activités sportives plus ou moins structurées, coordination et communication, soutien aux entraîneurs, politiques d'attribution et subventions, ententes sur le partage des installations, organisation d'événements sportifs et tourisme sportif.

De même, la promotion de l'activité physique est l'une des principales priorités du secteur du loisir. Il faut pour cela proposer des programmes d'activité physique à toutes les classes d'âge : activités de jeu pour les enfants du préscolaire, cours de conditionnement physique pour les adolescents et les adultes, initiatives encourageant les personnes âgées à poursuivre leurs activités, etc. Bon nombre de communautés collaborent avec des partenaires des secteurs de la santé publique, de l'activité physique, du sport et de l'éducation pour mettre au point des stratégies favorisant l'adoption d'un mode de vie physiquement actif. Ces stratégies comprennent des campagnes de sensibilisation, des programmes d'activités et d'événements, des initiatives ciblant spécifiquement les populations inactives et vulnérables et le développement d'environnements de pratique tant intérieurs qu'extérieurs.

L'enjeu pour nous est d'établir des liens entre ces différents efforts bien particuliers et pourtant complémentaires, de façon à renforcer chaque secteur tout en s'appuyant sur les ressources disponibles et en facilitant la réalisation d'objectifs qui correspondent à un mandat et des buts communs. Cette collaboration nécessite une mise en œuvre d'actions et de stratégies, une communication constante, des mécanismes d'échange de connaissances, l'élaboration d'indicateurs communs, une mise en commun des ressources et des initiatives conjointes pour améliorer les services.

# Partie II

# Cadre stratégique pour le loisir au Canada

## Structure du Cadre stratégique

### Vision

Tout le monde se livre à des expériences de loisir constructives et accessibles qui favorisent:

Le bien-être individuel	Le développement de nos environnements naturels et bâtis	Le bien-être communautaire
-------------------------	--	----------------------------

### Valeurs

Bien public	Intégration et équité	Viabilité	Participation pendant toute la vie
-------------	-----------------------	-----------	------------------------------------

### Principes de fonctionnement

Travail axé sur les résultats	Qualité et pertinence	Données objectives	Partenariats	Innovation
-------------------------------	-----------------------	--------------------	--------------	------------

### Buts



# Vision

Nous envisageons un Canada dans lequel tout le monde se livre à des expériences de loisir constructives et accessibles qui favorisent:

- le bien-être individuel;
- le bien-être communautaire;
- le développement de nos environnements naturels et bâtis.

## Valeurs et principes de fonctionnement

### Valeurs

Les valeurs représentent des convictions profondes qui guident le secteur dans la prise de décision, la gestion et l'exécution des politiques et des pratiques.

#### Bien public

Pendant une bonne partie du XXe siècle, les loisirs publics ont été considérés comme un « bien public ». On donnait la priorité à l'accessibilité pour tous, au rayonnement des programmes auprès des groupes défavorisés et à la croyance selon laquelle les loisirs avaient des bienfaits universels pour l'ensemble de la communauté et non seulement pour les utilisateurs des services. Dans les années 1990, les services et organismes de loisir se sont mis à subir des pressions de plus en plus importantes en vue de recouvrer leurs coûts et d'engendrer des revenus, avec notamment l'augmentation des frais d'inscription pour les utilisateurs. Les fonctions de développement communautaire et de rayonnement auprès des populations défavorisées, qui faisaient traditionnellement partie du mandat des services publics de loisirs, se sont souvent retrouvées marginalisées parce que le secteur s'est mis à se concentrer sur la réponse à la demande en provenance de la partie de la population qui serait en mesure de payer les frais de participation. Les dirigeants du secteur du loisir continuent de mettre l'accent sur le besoin d'offrir à tous des activités de loisir accessibles et expriment le souhait qu'on insiste de nouveau sur l'importance du mandat qu'avait le secteur du loisir par le passé d'inclure les populations vulnérables. Nous devons offrir des services de loisir de qualité à tous et que ces services soient financés en offrant aux utilisateurs des tarifs variables selon leur situation économique et par des subventions publiques. Cela ne signifie pas de refuser les services aux gens qui ont les moyens, mais simplement qu'ils ne doivent pas être favorisés face aux individus qui se heurtent à des obstacles dans leur participation aux activités.

#### Intégration et équité

L'intégration est une pratique et un but des organisations consistant à s'assurer que les groupes et les individus se sentent tous les bienvenus et sont valorisés. Il s'agit d'assurer un accès équitable aux ressources, aux opportunités et aux activités.

#### Viabilité

Pour offrir des activités de loisir de qualité, il faut que le secteur dispose d'un système viable et durable tant sur le plan des ressources humaines, sur le plan économique et sur le plan environnemental. Le secteur du loisir valorise

#### Actif pendant toute la vie

Le mouvement « Au Canada, le sport c'est pour la vie » (ACSV) est un mouvement visant à améliorer la qualité des activités sportives et physiques au Canada. Il relie le sport, l'éducation, le loisir et la santé et assure la compatibilité des programmes communautaires, provinciaux et nationaux. La mission d'ACSV est d'améliorer la santé, le bien-être et les activités sportives de l'ensemble de la population canadienne en faisant progresser le **savoir-faire physique**, en améliorant les performances et en renforçant la participation aux activités physiques pendant toute la vie. Source : Au Canada, le sport c'est pour la vie – [canadiansportforlife.ca](http://canadiansportforlife.ca)

la bonne gestion des espaces et des endroits pour les activités intérieures et extérieures. Pour cela, il lui faut ménager un bon équilibre entre les besoins des écosystèmes naturels et ceux des utilisateurs et offrir des infrastructures et des services minimisant l'impact négatif sur l'environnement social et naturel.

### **Participation pendant toute la vie**

Il est bon, tant pour les individus que pour les communautés, que tout le monde participe à des activités de loisir pendant toute sa vie, depuis la petite enfance jusqu'au troisième âge.

## **Principes de fonctionnement**

Les principes de fonctionnement fournissent quelques règles de base sur le fonctionnement du secteur.

### **Gestion axée sur les résultats**

Le secteur du loisir est un secteur axé sur les résultats. Il s'efforce d'aider les individus et les communautés à parvenir aux résultats qu'ils souhaitent (meilleure santé, mieux-être, etc.). Il se concentre également sur les bienfaits indirects pour tous, comme le renforcement de la cohésion de la communauté et la protection de l'environnement, afin que les générations à venir puissent en profiter.

### **Qualité et pertinence**

Le secteur du loisir tient à proposer des activités de loisir sécuritaires qui sont de la plus grande qualité, en tenant compte des capacités et des besoins bien particuliers de chaque milieu et de la situation économique des individus, des familles et des communautés.

### **Données objectives**

Le secteur du loisir tient à s'appuyer sur des données objectives dans la prise de décision — autrement dit, à rassembler les données les plus pertinentes et à s'en servir pour guider le travail sur les politiques et les pratiques dans le secteur. Il incorpore dans ses activités les travaux de recherche les plus significatifs dont il dispose ainsi que le savoir-faire des intervenants et les besoins, capacités, valeurs et préférences des personnes affectées. Pour cela, il faut pouvoir assurer un travail systématique de collecte et d'analyse des données, la mise en commun d'informations et l'utilisation de méthodes de recherche à la fois quantitatives et qualitatives, de techniques d'évaluation et de modèles sociaux et économiques.

### **Partenariats et collaboration**

Le secteur du loisir favorise et exploite les partenariats et la collaboration entre :

- les prestataires de services de loisir du secteur public, des organismes à but non lucratif et du secteur privé;
- les responsables de la planification et du développement dans le secteur public et le secteur privé (espaces et endroits en milieu urbain et rural);
- l'ensemble des ordres et des paliers de gouvernement (administrations locales, régionales, provinciales/territoriales et fédérales et dans les communautés autochtones);
- les multiples secteurs influençant le bien-être et ayant des objectifs communs (santé, tourisme, éducation, arts et culture, protection de la nature, etc.);
- toute personne se souciant du bien-être des individus, des familles, des communautés et de nos environnements naturels et bâtis et qui ont une influence sur ce bien-être, comme les parents et autres membres de la famille, les élus, le personnel des services de loisir, les éducatrices et gardiennes des jeunes enfants, les enseignants, les conseils scolaires, les directions des écoles, les entraîneurs et les responsables bénévoles des programmes communautaires.

## Innovation

Les intervenants dans le secteur du loisir valorisent l'innovation et sont conscients des bienfaits de l'ingéniosité, de la collaboration dans la création de nouvelles politiques et de nouveaux services et de la création et de la mise en œuvre de nouvelles idées dans la conception des programmes, la recherche et l'apprentissage.

### Programmes d'assurance de la qualité

Le programme **HIGH FIVE**<sup>®</sup> est un exemple de programme d'assurance de la qualité pour les programmes de loisir et de sport s'adressant aux enfants âgés de 6 à 12 ans. Il offre un éventail d'outils et de ressources pour la formation et l'évaluation qui permettent aux organismes de s'assurer d'offrir des programmes qui sont de la meilleure qualité possible. Il garantit que les dirigeants, les entraîneurs et les instructeurs disposent des outils et des connaissances nécessaires pour favoriser la santé mentale des enfants et leur proposer des activités positives. [www.highfive.org](http://www.highfive.org)



## Buts et priorités pour le passage à l'action

**NOTE:** Les buts et les priorités qui suivent sont numérotés pour faciliter la discussion et l'utilisation, mais l'ordre de leur présentation n'a aucune signification pour ce qui est de leur importance ou de leur priorité relative. Ce sera aux organismes, aux communautés et aux individus qui utilisent le Cadre stratégique de définir leur importance afin de guider l'élaboration de leurs propres plans d'action.

## But 1 Une vie active et saine



### Favoriser l'adoption d'un mode de vie physiquement actif grâce au loisir.

La participation aux activités de loisir actif est essentielle si on veut que les individus gardent un mode de vie actif et sain de la plus jeune enfance jusqu'au troisième âge.

On dispose de données objectives solides confirmant le lien positif entre le fait de faire régulièrement de l'activité physique et l'état de santé à mesure que la personne vieillit. La participation des personnes âgées à des loisirs actifs renforce leur vitalité et leur qualité de vie. Elle a un impact positif sur leurs capacités fonctionnelles, sur leur santé mentale, sur leur condition physique, sur la prévention et la gestion des maladies chroniques et des incapacités et sur le bien-être de façon générale. Le fait de se livrer à des activités physiques avec d'autres personnes permet aux personnes âgées de développer leur réseau social, ce qui a un impact positif global sur la santé<sup>30</sup>.

Le **jeu** non structuré est important à tout âge, mais les données dont on dispose laissent à penser qu'elles sont tout particulièrement importantes pour les enfants dans notre société d'aujourd'hui. Au cours des dernières décennies, la vie des enfants est devenue de plus en plus structurée et axée sur les médias, réduisant par le fait même le temps consacré aux jeux actifs non structurés. Cette évolution a fait que les enfants sont de plus en plus inactifs et sédentaires et qu'ils souffrent souvent de problèmes de poids<sup>31, 32, 33, 34</sup>. On s'inquiète tout particulièrement du fait que les enfants ne profitent pas d'occasions de jouer en plein air, alors que l'on sait que cela contribue au développement de leur créativité et de leur capacité à résoudre des problèmes, ainsi qu'à leur développement affectif et intellectuel<sup>35</sup>.

Les Directives canadiennes en matière d'activité physique fournissent des recommandations concernant le temps à consacrer à l'activité physique pour que les personnes âgées, les adultes, les jeunes et les enfants puissent en tirer des bienfaits pour leur santé. Ces lignes directrices sont complétées, pour la toute première fois, par les **Directives canadiennes en matière de comportement sédentaire** qui encouragent les enfants et les jeunes à prendre plaisir aux activités improvisées, aux jeux actifs et au temps passé en plein air et les dissuadent de passer de longues périodes en position assise. Sur le plan de la santé, ce sont là des conseils qui sont valables à tout âge<sup>36</sup>.

Les individus et les familles préfèrent la vie active aux comportements sédentaires lorsque « les options actives sont les plus faciles à choisir ». Pour cela, il faut mettre sur pied et entretenir des environnements favorables aux loisirs axés sur l'activité physique, tant dans le milieu de vie, de travail ou d'études des individus. Vous trouverez d'autres observations et priorités sur ce plan sous le but n° 4.

### **L'impact économique d'une augmentation de l'activité physique et de la réduction de la sédentarité**

Selon le Conference Board of Canada (octobre 2014), de petits changements en activité physique et en comportement sédentaire pourraient engendrer des bénéfices substantiels. Si seulement 10 % des Canadiens avec un niveau insuffisant d'activité physique étaient plus actifs et moins sédentaires, l'incidence de maladies chroniques seraient réduits considérablement. Les Canadiens seraient plus en santé, auraient des vies plus productives et le PIB pourrait augmenter de 7,5 milliards de dollars entre 2015 et 2040. De plus, les dépenses en santé liées à l'hypertension, aux maladies cardiovasculaires, au diabète et au cancer pourraient être réduites de 2,6 milliards durant cette même période.

Source : Conference Board of Canada, 2014

## **Priorités**

- 1.1 Permettre aux gens de participer à des activités de loisir physiquement actif toute leur vie durant, en continuant de se concentrer sur les jeunes, mais en élargissant aussi les programmes pour qu'ils répondent aux besoins des personnes âgées de plus en plus nombreuses au Canada et qu'ils les encouragent à participer.
- 1.2 Incorporer le **savoir-faire physique** dans les programmes de loisir actif pour les gens de tous âges et de tous niveaux de capacité. La Politique canadienne du sport de 2012 souligne que les compétences physiques de base sont un préalable si on veut pouvoir participer à des activités sportives toute sa vie durant et apprécier ces activités<sup>37</sup>.



- 1.3 Défendre le droit qu'a l'enfant de **jouer** et de participer librement et pleinement à des activités de loisir, à la vie culturelle, aux activités artistiques et aux passe-temps de son âge, conformément aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies<sup>38</sup>. Renforcer les possibilités pour les enfants et les jeunes de jouer en plein air et d'interagir avec la nature à l'école, dans la communauté et dans le quartier. Mettre à contribution les parents et offrir des possibilités aux familles et à de multiples générations de savourer le plaisir des activités spontanées de jeu actif dans un cadre sûr et accueillant, gratuitement ou à un faible coût.
- 1.4 Informer les dirigeants du secteur du loisir de l'importance de la lutte contre les comportements sédentaires et leur permettre d'explorer et de mettre en œuvre des stratégies et des interventions destinées à lutter contre ce problème important de santé publique.

### **Programmes de loisir après l'école**

Le Programme ontarien d'activités après l'école est un exemple illustrant la collaboration entre les partenaires du secteur du loisir et des communautés en vue de renforcer le bien-être des jeunes dans les populations à risque. Il offre des programmes gratuits ou à faible coût à 21 000 enfants et jeunes, dans lesquels ceux-ci participent, sous supervision et en toute sécurité, à des activités amusantes axées sur l'activité physique (récréatives et sportives), sur l'adoption d'une bonne alimentation et sur la santé et le bien-être personnels, ainsi que sur l'identité culturelle et les besoins locaux. Plus de 130 organismes de loisir à but non lucratif, municipalités et groupes des Premières Nations offrent ces programmes dans plus de 400 sites aux enfants et aux jeunes à risque (de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année) pendant la période allant de 15 h à 18 h, tout au long de l'année scolaire (2014). Pour en savoir plus, veuillez consulter le site [www.mtc.gov.on.ca/fr/sport/afterschool/after\\_school.shtml](http://www.mtc.gov.on.ca/fr/sport/afterschool/after_school.shtml).



# But 2 Une intégration et une accessibilité au loisir



## Renforcer l'intégration et l'accessibilité au loisir pour les populations confrontées à des obstacles les empêchant de participer aux activités.

Les loisirs ont, plus que tout autre service, la capacité de toucher l'ensemble des citoyens et de rassembler les gens, dans une atmosphère agréable et dépourvue de toute menace. Or, il est nécessaire de ménager un nouvel équilibre dans le secteur si l'on veut adopter une orientation stratégique visant à surmonter les obstacles et les contraintes qui entravent la participation des gens, célébrer la riche diversité de la population canadienne et créer de nouvelles façons de faire participer les populations vulnérables.

À sa plus simple expression, la diversité réfère à toutes les différences entre et parmi les individus. Reconnaître et valoriser la diversité culturelle, ethnique et raciale est vital à la prévention de la discrimination et des préjugés. En même temps, le loisir doit prendre en compte d'autres différences. Certaines sont visibles, telles l'âge, le sexe et les compétences. D'autres peuvent être intangibles, telles l'orientation sexuelle, l'éducation, l'audition, les croyances religieuses, le statut socioéconomique et les problématiques de santé mentale qui affectent le bien-être.

### Priorités

- 2.1 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des politiques qui garantissent qu'aucune personne ou famille au Canada ne se verra refuser l'accès à des activités publiques de loisir parce qu'elle est défavorisée sur le plan économique.
- 2.2 Permettre aux gens de tous âges de participer aux loisirs. Éliminer les contraintes qui entravent la participation des enfants et des jeunes des familles défavorisées et des personnes âgées qui sont fragiles ou isolées.

#### Mesures en matière d'équité et d'intégration sociale

À Moncton, au Nouveau-Brunswick, le service municipal de loisir et des parcs tient compte des pauvres et des personnes sans abri dans ses services. Il a un agent de développement communautaire responsable de l'intégration sociale qui facilite l'offre de programmes et de services aux citoyens défavorisés dans la ville. Cet agent assure la liaison avec les autres responsables du développement communautaire dans le secteur du loisir et les programmes existants. Ces efforts favorisent l'adoption d'une approche coordonnée de la lutte contre la pauvreté et favorisent l'intégration sociale dans la communauté grâce aux parcs et au loisir. (2014)

- 2.3 Développer la confiance et la participation des gens en proposant des expériences de loisir qui sont respectueuses et appropriées pour divers groupes ethnoculturels. Intégrer ces individus dans l'élaboration, la gestion et l'évaluation de la programmation dans le secteur du loisir et des parcs.
- 2.4 Reconnaître et valoriser les expériences de loisir chez les autochtones avec une approche holistique tenant compte de leurs valeurs traditionnelles et de leur culture. Travailler avec les communautés autochtones dans la poursuite des cinq buts présentés dans ce Cadre stratégique.
- 2.5 Aider et encourager les femmes et les filles de tous les milieux et dans toutes les circonstances à réaliser leur plein potentiel et à participer pleinement à tous les types de loisirs. Éliminer les obstacles traditionnels, culturels et sociaux qui empêchent les filles et les femmes de participer aux activités et tenir compte de l'égalité des sexes lors de l'élaboration et de l'évaluation des politiques, des programmes et des pratiques.
- 2.6 Adopter des politiques de lutte contre la discrimination fondée sur le sexe et l'expression sexuelle. Offrir un milieu accueillant et sécuritaire aux gens de toutes les orientations sexuelles et de toutes les identités sexuelles.
- 2.7 Offrir du leadership, du soutien, des encouragements, des informations, des politiques et des programmes facilitant la pleine participation au loisir des individus quelles que soient leurs capacités. Collaborer avec les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins spéciaux pour créer des activités favorisant l'intégration de tous et développer leurs compétences de leadership. S'assurer que les milieux proposés pour les loisirs sont accessibles et éliminer les obstacles physiques et affectifs qui entravent la participation.
- 2.8 Tenir compte du caractère particulier des défis et des capacités limitées des communautés rurales et éloignées. Assurer un leadership dans la communauté pour assurer une gamme appropriée d'espaces, d'endroits, d'opportunités et d'activités dans le domaine du loisir et en assurer leur accessibilité.

# But 3 Des liens entre les gens et la nature



## Aider les gens à nouer des liens avec leur environnement naturel grâce au loisir.


Les gens ont un besoin intrinsèque de nouer des liens avec la nature et le secteur du loisir joue un rôle vital à cet égard. Par les activités de plein air, on améliore sa santé cognitive, mentale et physique, on renforce sa créativité et on adopte des comportements positifs sur le plan social. Il y a également des retombées économiques de l'écotourisme pour les communautés<sup>39</sup>.

Traditionnellement, c'est en offrant des endroits et des espaces en plein air, en assurant la gestion de tels endroits et espaces et en élaborant des politiques, des programmes et des services que le secteur du loisir contribue à la réalisation de ce but. Ces activités restent un aspect essentiel du rôle du secteur.

Récemment, il est devenu plus important de renforcer l'exposition à la nature et son appréciation en participant au processus de conception de services communautaires. Le secteur du loisir contribue à la création de communautés sécuritaires où on peut se déplacer à pied et où il fait bon vivre, en proposant des parcs, des sentiers, des voies d'eau, des jardins communautaires et des aménagements paysagers. Le secteur du loisir soutient les politiques qui garantissent que les quartiers sont conçus de façon à profiter au maximum des possibilités de vie active et saine et de l'exposition au monde naturel.

Pour bon nombre de gens, les parcs naturels en milieu urbain sont l'un des rares liens qu'ils entretiennent avec la nature. C'est pour cela que ces parcs jouent un rôle essentiel dans la santé et le bien-être du public. Les parcs en milieu urbain sont des espaces où les individus ont la possibilité de se ressourcer en admirant la nature, en faisant des activités en plein air, en contemplant les plantes et les jardins et en observant et rencontrant des animaux (animaux domestiques et faune sauvage).

**Les Canadiens se soucient de la nature<sup>40</sup>**

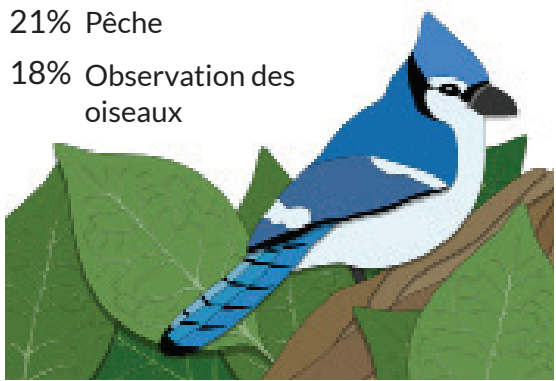


**En 2012, pourcentage de Canadiens qui:**

- 70% Ont passé du temps dans la nature
- 53% Ont participé à des activités éducatives sur la nature
- 47% Se sont déplacés pour aller dans la nature
- 45% Ont réduit leur empreinte écologique
- 13% Ont fait du bénévolat dans la protection de la nature

**Activités les plus populaires:**

- 71% Pique-niques, détente dans la nature
- 64% Randonnées, escalade, hippisme
- 41% Jardinage, aménagement paysager
- 21% Pêche
- 18% Observation des oiseaux



## Priorités

- 3.1 Œuvrer en partenariat avec les communautés locales, les urbanistes dans les municipalités, le gouvernement provincial/territorial et avec les communautés autochtones pour offrir des espaces et des endroits naturels dans les quartiers, les communautés et les régions, grâce à la préservation et à la création d'aires naturelles, de forêts, de parcs, de sentiers et de milieux aquatiques pour les loisirs (rivières, lacs, canaux, plages, etc.).
- 3.2 Collaborer avec tous les ordres et paliers de gouvernement (administrations locales, régionales, provinciales/territoriales et fédérales et instances gouvernantes des Premières Nations) pour créer et entretenir un réseau complet de parcs et d'aires protégées à travers le Canada qui permet aux gens d'accéder à la nature pendant toute l'année. Mettre en commun les pratiques exemplaires et les constats effectués dans les domaines de la planification, de la conception, de la gestion, de la surveillance des écosystèmes et de l'information du public.
- 3.3 Élaborer des initiatives de sensibilisation et d'éducation du grand public afin faire mieux comprendre l'importance de la nature pour le bien-être et le développement de l'enfant, le rôle des loisirs pour aider les gens à tisser des liens avec le milieu naturel et l'importance du développement durable des parcs et des loisirs.
- 3.4 S'assurer que les politiques et les pratiques de fonctionnement dans le domaine des parcs et du loisir limitent l'utilisation de ressources non renouvelables et réduisent au minimum les effets négatifs sur le milieu naturel.

# But 4

## Des environnements favorables à la pratique



S'assurer que soient offerts des environnements physiques et sociaux dans lesquels les gens se sentent soutenus, qui les encouragent à participer à des activités de loisir et qui contribuent à souder les communautés.

Quand les gens se sentent soutenus dans leurs environnements physiques et sociaux, cela les aide à explorer leur créativité et à adopter un mode de vie actif et sain, parce qu'on fait en sorte que les choix bons pour la santé sont les choix les plus faciles à faire. Ces milieux contribuent également à souder les familles et les communautés, ce qui renforce les liens : prendre soin d'autrui, de la communauté et de l'environnement.

Certaines personnes (en particulier celles qui ont peu d'expériences de loisir de qualité) ne sont pas conscientes des bienfaits des loisirs et de ce qu'elles peuvent faire pour participer. Le manque de connaissances sur les options disponibles ou les craintes relatives à la sécurité et à l'exploration de nouveaux environnements risquent de limiter les décisions qu'elles prennent concernant l'utilisation qu'elles vont faire de leur temps en dehors du travail ou des études.

Les environnements pour le loisir englobent de nombreux cadres : domicile, école, quartier, espaces et endroits communautaires, milieux ruraux, environnement naturel et environnement bâti. Le secteur du loisir a un rôle de chef de file à jouer dans le développement des communautés, dans tous ces cadres. La coordination avec les autres initiatives du milieu permet d'éviter la multiplication inutile des efforts et contribue à mettre sur pied des réseaux sociaux, à développer le bénévolat ainsi qu'à établir des relations de confiance et de coopération dans la communauté.

La création d'environnements favorables à la pratique de loisirs comporte de nombreuses dimensions : mise en œuvre de politiques et de lignes directrices, programmes innovants, action sociale, éducation et financement. Tous ces mécanismes sont nécessaires si on veut s'assurer que les gens ont accès à des espaces et des endroits sûrs et appropriés, indispensables pour offrir une palette complète d'activités de loisir de grande qualité.

Créer des environnements physiques favorisant la pratique récréative, c'est offrir les installations essentielles, bien utiliser les lieux et les espaces existants et lutter contre le déclin des infrastructures de sport et de loisir au Canada. C'est aussi assurer la création et l'entretien d'environnements bâtis qui permettent aux gens de se livrer à des loisirs actifs dans le cadre de leurs activités quotidiennes et en guise de mode de transport.

La marche, la bicyclette, le fauteuil roulant et le patinage sont **des modes de transport actif** et des loisirs actifs. Le fait d'avoir des environnements favorables à la marche et des sentiers polyvalents bien conçus encourage les gens à se déplacer à pied, à bicyclette ou en fauteuil roulant et leur permet de se livrer à des activités de loisir pendant leurs déplacements en journée pour se rendre au travail, à l'école ou dans d'autres endroits dans la communauté. Dans l'idéal, il faudra intégrer et relier l'ensemble des pistes de randonnée et en assurer l'entretien afin qu'il soit facile pour les piétons de se déplacer dans la communauté et se rendre à diverses destinations.

# Priorités

- 4.1 Offrir des installations de loisir et des parcs dans les communautés moins nanties en ressources (notamment les réserves et les régions rurales et éloignées), en fonction des besoins et des moyens de la communauté.
- 4.2 Collaborer avec les partenaires pour améliorer l'utilisation des structures et des espaces existants à de multiples fins, dont les loisirs (utilisation des écoles, des églises, des terrains vagues, etc.).
- 4.3 Permettre aux communautés de renouveler les infrastructures de loisir selon les besoins et de répondre au manque d'espaces verts:
  - en obtenant un financement ciblé à long terme de tous les paliers de gouvernement ainsi que des partenariats avec le secteur privé et les organismes à but non lucratif, pour le développement, le renouvellement et la réfection des installations et des espaces de loisir;
  - en élaborant des outils d'évaluation et des lignes directrices fondés sur des données objectives pour les investissements dans la construction et la rénovation des infrastructures récréosportives vieillissantes;
  - en élaborant et en adoptant des stratégies innovantes de renouvellement qui dureront longtemps, utiliseront moins d'énergie et permettront à tous d'avoir accès aux installations à un prix abordable.
- 4.4 Diriger et soutenir les efforts de la communauté et les processus de planification urbaine en matière de modes de transport actif et de transport en commun. Participer au développement urbain pour faire en sorte que les entreprises, les écoles, les magasins, les bibliothèques, les parcs et les installations de sport et de loisir soient à proximité les uns des autres, afin qu'il soit plus facile d'utiliser des modes de transport actif. Favoriser la mise en place et l'entretien de parcours de transport actif qui relient les gens aux endroits où ils veulent se rendre.
- 4.5 Créer des environnements sociaux favorables au bien-être mental et social des individus, que ce soit où ils vivent, étudient, travaillent ou s'amuse. Il faut pour cela renforcer les partenariats avec les établissements d'enseignement, les organisations communautaires, la communauté artistique, les forces de l'ordre, les responsables des transports, les urbanistes, les associations de loisir et de sport et le secteur privé.
- 4.6 Élaborer et lancer des campagnes ciblées d'éducation au loisir afin de renforcer les connaissances des gens sur le rôle que jouent les activités de loisir de qualité dans le plaisir et la qualité de vie et aider les gens à acquérir les compétences et les attitudes dont ils ont besoin pour être disposés à faire en sorte que les loisirs fassent partie intégrante de leur vie.
- 4.7 Parvenir à une compréhension commune du bien-être des communautés en élaborant et en utilisant des outils d'évaluation et des indicateurs standardisés qui aideront les communautés à évaluer et à mesurer leur situation en matière de bien-être communautaire.
- 4.8 Adopter une approche stratégique dans le développement des communautés qui garantit la compatibilité et la collaboration avec d'autres initiatives communautaires (communautés-amies des aînés, villes en santé, centres alimentaires communautaires, etc.).



# But 5

## Le développement d'une capacité d'agir du secteur du loisir



### Assurer la viabilité et le développement du secteur du loisir.

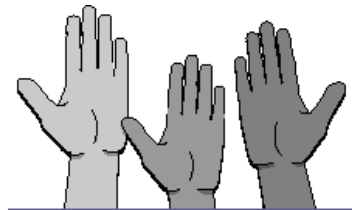
En loisir, les leaders sont parfois des employés et parfois des bénévoles (entraîneurs, animateurs, etc.). Il est impératif que ces deux catégories de personnes disposent des compétences, des connaissances et des ressources dont elles ont besoin pour organiser et offrir des services de loisir de grande qualité qui tiennent compte des forces et des besoins de la communauté concernée. Il faut reconnaître les bénévoles à leur juste valeur, les former et les soutenir, parce qu'ils jouent un rôle essentiel dans l'offre des activités de loisir dans toutes les communautés du Canada.

Il faut que les responsables du secteur du loisir œuvrent au sein d'un système complet, dynamique et relié aux différents services nécessaires. Pour avoir un tel système, il faut constamment apporter des ressources et du soutien, de façon à ce qu'on offre une panoplie complète d'activités de loisir et que le système soit viable pour les Canadiens des générations à venir.

Il faut que le secteur du loisir recrute et inspire de nouveaux leaders (de tous âges) capables de prendre en compte les nouvelles tendances et possédant des connaissances dans divers domaines, comme la diversité culturelle, les nouvelles technologies, l'urbanisme, les modes de transport actif et la protection de l'environnement. Il faut que toutes les personnes travaillant dans le domaine du loisir acquièrent de façon permanente les compétences fondamentales que le secteur exige, ainsi que la capacité de s'adapter à l'évolution des environnements physiques et sociaux qui ont un impact sur la pratique.

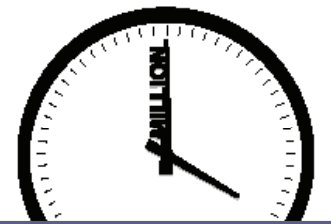
Le secteur du loisir offre à de nombreux jeunes des possibilités d'emploi et des occasions d'acquérir des compétences en leadership et d'explorer des orientations professionnelles. À titre d'exemple, en 2013, 7,3 p. 100 des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) avaient un emploi dans le secteur des arts, de la culture et des loisirs en Ontario<sup>41</sup>. Les chiffres sont comparables dans les autres provinces. Ces jeunes leaders ont une importance cruciale dans la main-d'œuvre du secteur du loisir, aussi bien aujourd'hui que pour l'avenir.

#### Les bénévoles en loisir et en sport au Canada (2010)



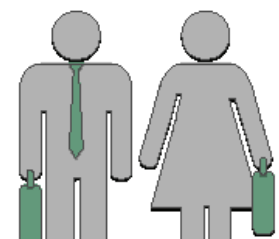
**3,3 Millions**

Nombre de bénévoles en loisir et en sport



**400 Millions**

Nombre d'heures par année offertes par ces bénévoles



**Plus de 208 000**

Nombre d'emplois équivalents à temps plein



Pour que leur travail reste pertinent et axé sur les résultats, il faut que les responsables du secteur aient accès en temps voulu aux nouvelles technologies, ainsi qu'à des données et des informations à jour. Pour cela, il faut une stratégie globale de **développement des connaissances**, avec des volets de recherche, de transfert de nouveaux savoirs, de contrôle et d'évaluation.

Il faut également que les chercheurs et les différents ordres et paliers de gouvernement entreprennent des recherches et rassemblent des données en vue d'analyser les tendances et les problèmes dans le secteur du loisir, afin de s'assurer que les politiques et les programmes de loisir restent à jour et pertinents. En plus des recherches théoriques et conceptuelles, les projets de recherche appliquée qui permettent de mettre en évidence les approches prometteuses au niveau des communautés, sont particulièrement importants. Il faut que les résultats des recherches soient largement diffusés (transfert des connaissances) auprès des associations provinciales/territoriales du secteur du loisir, des municipalités, des communautés et des partenaires.

## Priorités

- 5.1 Renforcer les initiatives de collaboration au sein des gouvernements provinciaux/territoriaux, des administrations municipales, des organismes de bénévoles, des communautés autochtones, du secteur privé et des associations du secteur du loisir, afin de soutenir et de développer un réseau dynamique pour le secteur qui constituera le principal moyen de réaliser la vision et les buts du présent Cadre stratégique.
- 5.2 Mettre en œuvre des stratégies de sensibilisation, de préparation et d'orientation professionnelle en vue d'attirer et de former de nouveaux leaders pour le secteur.
- 5.3 Soutenir les programmes d'enseignement supérieur dans le domaine du loisir. Utiliser des études à long terme sur le marché pour orienter l'élaboration des programmes d'études et déterminer les besoins de l'industrie sur le plan de l'offre et de la demande.
- 5.4 Développer et mettre en place des programmes de grande qualité de formation et de développement des capacités pour les organismes et les individus (professionnels et bénévoles) travaillant dans le secteur du loisir, en particulier dans les régions rurales et éloignées souffrant d'un manque de ressources.
- 5.5 Élaborer une stratégie pour renforcer le leadership dans la communauté, pour le secteur du loisir.
- 5.6 Renouveler et mettre à jour les stratégies pour le bénévolat afin de tenir compte de l'évolution de la société et de profiter des capacités des communautés et des individus. Mettre à contribution des bénévoles de tous âges et de tous les milieux sociaux. Faire un effort tout particulier en vue de recruter et de soutenir les bénévoles issus de populations ethnoculturelles diverses et d'autres groupes confrontés à des obstacles dans leur participation aux loisirs. Reconnaître et soutenir le rôle du milieu associatif dans le développement et la mobilisation des bénévoles.

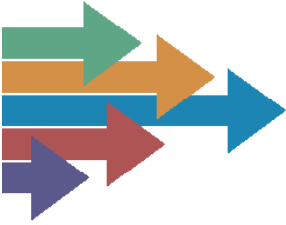
5.7 Soutenir une stratégie globale et pancanadienne de développement des connaissances, qui renforce l'appui:

- aux activités de recherche et de collecte de données sur les loisirs effectuées par les universités et les collèges, les organismes à but non lucratif, les administrations provinciales/territoriales et municipales et les instances gouvernantes autochtones, en prêtant tout particulièrement attention aux recherches appliquées dans les communautés;
- au système national d'informations sur les loisirs, de façon à ce que toutes les personnes organisant et offrant des services de loisir aient accès aux données les plus récentes;
- aux initiatives de collaboration entre les gouvernements, les associations du secteur du loisir et les établissements collégiaux et universitaires visant à élaborer de nouveaux programmes et services qui tiennent compte de l'évolution et du développement des besoins au sein des communautés.

### Développement et échange des connaissances

Le réseau LIN (Leisure information Network), à l'adresse [www.lin.ca](http://www.lin.ca), est un forum numérique national pour de l'échange d'informations sur les bienfaits des loisirs, des parcs et de la vie active pour le bien-être individuel et des communautés. Le site Web Northern Links à l'adresse [www.northernlinks.org](http://www.northernlinks.org) est une initiative du réseau LIN qui aide les intervenants et les bénévoles en loisir et en sport des communautés autochtones du Canada (aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural) à créer des programmes plus motivants et plus pertinents sur le plan culturel. Le NBH (National Benefits Hub), à l'adresse [www.benefitshub.ca](http://www.benefitshub.ca), est une ressource dynamique qui rassemble les données disponibles sur les bienfaits des services du secteur des parcs et du loisir. Elle fournit des éléments permettant de valider 49 énoncés différents sur les effets produits par le secteur. Le réseau LIN et le NBH sont des ressources d'une valeur inestimable pour l'élaboration de politiques, la planification, le marketing, l'élaboration de programmes et de services et l'évaluation.





Le Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada invite le secteur à réfléchir sur sa place dans la société canadienne de nombreuses façons. Avec une définition et une vision du loisir repensées et une révision de ses priorités, le Cadre présente une rare opportunité d'explorer et de prendre de nouveaux chemins. Ces chemins assureront l'importance et la pertinence du loisir comme contributeur essentiel au bien-être individuel et des communautés et au développement des environnements naturels et bâtis qui contribuent à ce bien-être.

## **Appropriiez-vous le Cadre – partagez-le, utilisez-le**

Le lecteur est encouragé à partager ce document et à discuter de son contenu avec les collègues, partenaires, décideurs publics, leaders dans la communauté et toute personne intéressée et impliquée en loisir. Tous les acteurs peuvent utiliser le Cadre pour guider la prise de décision, la planification, la répartition des ressources et le développement de stratégies, politiques, programmes et mesures de performance.

## **Prochaines étapes**

Plusieurs des actions à venir nécessitent une réflexion, un développement et une coordination stratégiques à l'échelle nationale qui requieront le leadership de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL), des mécanismes intergouvernementaux de collaboration F/P/T ainsi que les communautés autochtones. Les associations provinciales/territoriales de loisir (P/T), les organisations à but non lucratif, les gouvernements locaux et régionaux, le secteur privé et les partenaires en éducation, santé, sport, activité physique et en environnement peuvent prendre des initiatives qui feront avancer les buts de ce Cadre, soit seuls ou en partenariat.

Ceci requiert des actions à court et long terme dans les domaines suivants:

### **Approbaton**

Le Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada a été enterriné par l'Association canadienne des parcs et loisirs. Au début 2015, il sera présenté pour approbaton auprès des ministres Provinciaux/Territoriaux responsables du sport, de l'activité physique et du loisir et auprès des associations de loisir P/T. À plus long terme, il est souhaité que les communautés autochtones et plusieurs autres partenaires supportent les idées et les orientations décrites dans le Cadre stratégique et que les leaders dans les communautés, les parents et le public soutiennent et fassent la promotion d'un loisir accessible et inclusif, comme décrit dans ce document.

### **Communication**

Une première étape dans la mise en œuvre du Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada est de s'assurer qu'il devienne une priorité dans le secteur. Plusieurs avenues peuvent être envisagées pour atteindre cet objectif. Certains peuvent utiliser le Cadre comme base de discussion lors de rencontres de personnel, de conférences et d'ateliers. Un plan de communication à l'échelle nationale est nécessaire pour faire mieux connaître le Cadre stratégique. Des mécanismes de partage de meilleures pratiques à travers le Canada pourraient également informer les décideurs publics et les inspirer pour des actions concrètes afin d'adresser les défis, les opportunités et les orientations proposées dans ce Cadre.

## **Mise en œuvre**

Il est suggéré que soit maintenu le partenariat entre les gouvernements F/P/T, l'ACPL et les associations provinciales et territoriales de loisir (P/T) et que ces organisations puissent prendre le leadership et des rôles de coordination à l'échelle nationale. Les gouvernements locaux, régionaux, provinciaux et territoriaux peuvent utiliser le Cadre stratégique 2015 sur le loisir au Canada pour développer des plans d'actions dans leur propre champ de juridiction. Les organisations non gouvernementales et les associations de loisir peuvent également élaborer des plans d'action cohérents aux réalités, buts et priorités identifiés à la fois dans leur communauté et dans le Cadre. D'autres secteurs et partenaires (par exemple en éducation, activité physique, sport, environnement, santé) sont encouragés à considérer la pertinence du Cadre dans leur propres organisations et voir comment ils pourraient s'identifier aux buts et priorités identifiés. Les employeurs et le secteur privé peuvent également contribuer aux idées et orientations de cette initiative.

Il est recommandé qu'un groupe d'orientation soit formé. Ce groupe serait responsable de collecter et de partager les plans d'action des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et de faire rapport de leur progrès, en collaboration avec des projets déjà en cours en sport et en activité physique. Ce groupe veillerait au développement d'indicateurs et analyserait, le cas échéant, les impacts du Cadre à plus long terme partout au Canada. En reconnaissant qu'ils sont imputables envers leurs citoyens, les gouvernements et les organisations seront responsables de l'évaluation de leurs propres programmes et de leur contribution.

## **Développement de connaissances**

Le Cadre stratégique 2015 sur le loisir au Canada peut être central au développement des programmes post-secondaires en loisir, être utilisé pour identifier des sujets de recherche et en inspirer certains dans leurs choix professionnels. Le Leisure Information Network et le Northern Links continueront de publier de l'information liée au Cadre stratégique et la création de communautés de pratique pourrait être explorée.

## **Collaboration**

Les leaders du secteur du loisir sont invités à aligner leurs plans et leurs efforts avec tout partenaire d'autres secteurs partageant leur mandat d'améliorer le bien-être des individus et des communautés et le développement d'environnements naturels et bâtis qui contribuent à ce bien-être. Il est important d'identifier des façons concrètes de collaborer avec d'autres initiatives pancanadiennes dans des secteurs où les visions sont partagées, les stratégies convergent et les ressources peuvent être mises en commun (par exemple la Politique canadienne du sport 2012, Canada actif 20/20 et Connecter les Canadiens à la nature). Le travail déjà amorcé se poursuivra (par exemple la collaboration entre les gouvernements F/P/T, Sport Canada, les associations provinciales et territoriales de loisir (P/T), la Fédération canadienne des municipalités et l'ACPL pour inventorier et faire le portrait des infrastructures de loisir et de sport au pays).

S'il y a plusieurs étapes à franchir pour parvenir à une stratégie intégrée et efficace pour le loisir au Canada, le présent Cadre fournit une feuille de route et un outil pour réaliser cet objectif. La vision est prometteuse – un futur Canada au sein duquel tous sont engagés dans des expériences de loisir significatives et accessibles qui favorisent le bien-être des individus et des communautés et le développement de nos environnements naturels et bâtis. Il faut agir dès maintenant. Ensemble, nous pouvons assurer à tous les Canadiens d'être sur la voie du bien-être.

\* Nous remercions le réseau LIN (Leisure Information Network) de son aide lors de la préparation de ce glossaire.

**Aires de jeux naturels** : Ce sont des environnements de jeu qui intègrent des matériaux naturels et de la végétation (bûches, sable, roches, collines, arbres) avec différents reliefs pour offrir des endroits pour jouer uniques et créatifs. Ils sont conçus avec l'intention de connecter les enfants avec la nature.

Source : adapté de plusieurs sources.

**Bien-être** – Présence de la qualité de vie la meilleure possible telle qu'elle s'exprime sous toutes ses formes, en ciblant : un bon niveau de vie, une bonne santé, un environnement viable, des communautés dynamiques, une population instruite, une utilisation du temps équilibrée, un fort niveau de participation démocratique ainsi que l'accès et la participation à des activités de loisir et à des activités culturelles.

Source : « Canadian Index of Wellbeing » (consultée en mars 2014 à <https://uwaterloo.ca/canadian-index-wellbeing>).

La vision du Cadre stratégique pour le loisir incorpore les trois objets de développement suivants :

- le bien-être des individus : individus connaissant un bien-être mental et physique optimal qui sont motivés et apportent une contribution positive à la vie de leur famille et de leur communauté;
- le bien-être des communautés : communautés où règne la bonne santé, qui sont accueillantes, qui ont de bonnes capacités de résilience et qui sont viables et durables;
- le développement des environnements naturels et bâtis : endroits et espaces qui sont appréciés, pris en charge et entretenus.

**Capital social** – Caractéristiques d'organisation sociale, comme les réseaux sociaux, les normes et les relations de confiance, qui facilitent la coordination et la coopération pour le bien commun.

Sources : 1) R. Putnam, « Social Capital: Measurement and Consequences », *Isuma – Canadian Journal of Policy Research*, vol. 2, n° 1, 2001, p. 41–51; et 2) R. Putnam, « Bowling Alone: America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy*, vol. 6, n° 1, 1995, p. 65–78.

**Centres alimentaires communautaires** – Lieux où les gens se rassemblent pour jardiner, cultiver, cuisiner, échanger et défendre une alimentation saine.

Source : [cfccanada.ca](http://cfccanada.ca) (consultée en septembre 2014).

**Cohésion sociale** – Processus continu de développement d'une communauté de valeurs communes, de difficultés communes et d'égalité des chances, fondé sur des liens de confiance, d'espoir et de réciprocité.

Source : Gouvernement du Canada, « La cohésion sociale – Le contexte urbain au Canada », (consultée en mars 2014 à [www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0756-f.htm](http://www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0756-f.htm)).

**Collectivités-amies des aînés** – Au sein d'une collectivité-amie des aînés, les politiques, les services et les structures liés à l'environnement physique et social sont conçus de façon à aider les personnes âgées à rester actives à mesure qu'elles vieillissent. En 2014, plus de 400 villes et communautés au Canada participent à ce

mouvement d'ampleur planétaire.

Sources : 1) [www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/caa-afc-fra.php](http://www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/caa-afc-fra.php), sites sur la santé des provinces et des territoires; et 2) [afc-hub.ca](http://afc-hub.ca) (consultées en septembre 2014).

**Communauté** – Groupe d'individus qui partagent les mêmes centres d'intérêt ou caractéristiques (démographie, emplacement géographique, culture, etc.) et qui sont considérés ou se considèrent comme distincts d'une manière ou d'une autre du reste de la société dont ils font partie.

Source : Dictionary.com.

**Développement du savoir dans le domaine du loisir** – Création, synthèse, échange et application du savoir en vue de renforcer le loisir et d'améliorer le bien-être. Ce développement comprend tous les types de recherche, un travail de suivi et d'évaluation, la mise en commun des connaissances (parfois appelée « transfert de connaissances ») et le développement de programmes.

**Éducation au loisir** – Processus d'acquisition des connaissances, des compétences et des attitudes exigées pour vivre les loisirs de façon positive. L'éducation au loisir aide les individus et les communautés à comprendre les possibilités, le potentiel et les difficultés dans le domaine du loisir, à comprendre l'impact des loisirs sur le bien-être et à acquérir les connaissances et les compétences permettant de participer pleinement aux activités de loisir et la capacité d'apprécier ces activités.

Source : Leisure education and physical literacy de Brenda Robertson, Sommet national de 2011 pour le PNL (consultée en mars 2014 à [lin.ca/sites/default/files/attachments/Robertson%20summit%20talk.pdf](http://lin.ca/sites/default/files/attachments/Robertson%20summit%20talk.pdf))

**Environnement social** – Comprend les groupes et réseaux formels et informels dont font partie les gens, les quartiers dans lesquels nous vivons, l'organisation des lieux où nous travaillons, nous pratiquons nos religions, nous effectuons notre apprentissage et nous jouons, ainsi que les politiques que nous créons afin d'ordonner nos vies. Le degré de cohésion sociale qui existe dans les communautés découle des interactions au quotidien entre les gens. Il s'incarne dans des structures comme les groupes civiques, culturels et religieux, dans l'appartenance à une famille et à des réseaux communautaires informels et dans des normes de bénévolat, d'altruisme et de confiance. Plus ces réseaux et ces liens sont forts, plus on aura de chances que les membres de la communauté coopèrent dans des activités dont tout le monde pourra profiter.

Sources : 1) I. H. Yen et S. Syme, « The social environment and health: A discussion of the epidemiologic literature », *Annual Review of Public Health*, n° 20, 1999, p. 287–308 (consultée en mars 2014 à [www.annualreviews.org/doi/abs/10.1146/annurev.publhealth.20.1.287](http://www.annualreviews.org/doi/abs/10.1146/annurev.publhealth.20.1.287)); et 2) OMS, Glossaire de la promotion de la santé, 1998 (consultée en mars 2014 à [www.who.int/hpr/NPH/docs/ho\\_glossary\\_fr.pdf](http://www.who.int/hpr/NPH/docs/ho_glossary_fr.pdf)).

**Environnements favorables à la pratique** – Les environnements favorables à la pratique sont des environnements pour les loisirs dans lesquels les gens peuvent participer à des activités agréables en toute sécurité et qui renforcent les capacités qu'ont les gens de développer leur autonomie, leur assurance et leur aptitude à participer aux activités. Ces environnements peuvent se présenter dans les endroits où les gens vivent (maison, communauté) et ceux où ils font leurs études, travaillent, pratiquent leur religion et jouent. Les environnements physiques et sociaux favorables à la pratique sont des environnements structurés de façon à faciliter l'activité, le comportement ou le résultat souhaité. Ils offrent aux individus du soutien, des opportunités, des facilités d'accès et des ressources leur permettant de réaliser cette activité, ce comportement ou ce résultat.

Sources : 1) OMS, Glossaire de la promotion de la santé, 1998 (consultée en mars 2014 à [www.who.int/hpr/NPH/docs/ho\\_glossary\\_fr.pdf](http://www.who.int/hpr/NPH/docs/ho_glossary_fr.pdf)); 2) Haltom Active Living Bulletin (consultée en mars 2014 à [lin.ca/sites/default/files/attachments/Bulletin 3 - Supportive Environments.pdf](http://lin.ca/sites/default/files/attachments/Bulletin%203%20Supportive%20Environments.pdf)); et 3) Canadian Fitness and Lifestyle



Research Institute Survey 2008 (consultée en mars 2014 à [www.cflri.ca/media/node/256/files/Bulletin\\_3.pdf](http://www.cflri.ca/media/node/256/files/Bulletin_3.pdf)).

**Espaces et endroits** – Les espaces sont des zones ou étendues conçues délibérément pour des processus ou fonctions spécifiques, comme un parc en zone urbaine ou un jardin communautaire. Les espaces permettent aux gens de communier avec la nature et entre eux, renforcent le développement des liens sociaux entre quartiers et favorisent l'activité physique. Les endroits sont des sections de ces espaces, par exemple des édifices, structures ou emplacements spécifiques, comme un planchodrome, un terrain de jeux d'eau, etc. dans le cadre d'un parc de plus grande taille.

Source : définition tirée de diverses sources.

**Infrastructures de loisir et de sport** – Comprennent la construction, l'entretien, la réparation, l'exploitation et la surveillance des installations et des zones de plein air. Les espaces et endroits intérieurs comprennent les patinoires, les centres et salles communautaires, les piscines couvertes, les centres culturels, les centres pour personnes âgées et les centres pour la jeunesse. Les espaces et endroits en plein air comprennent les parcs, les terrains de jeu, les structures de jeu, les sentiers, les forêts aménagées, les piscines de plein air, les terrains de jeux d'eau, les pavillons, les jardins, les plages, les ports de plaisance, les terrains de plein air (tennis, basket-ball, etc.), les patinoires extérieures et les terrains de golf.

**Interdépendance sociale** – Nombre d'amis proches de l'individu, fréquence de ses interactions avec sa famille et ses amis, confiance en ses voisins et niveau de participation aux activités de bénévolat ou aux événements communautaires : tout cela joue un rôle dans le bien-être et peut aussi avoir une influence directe ou indirecte sur la santé. Ces exemples sont un point de départ pour décrire l'interdépendance sociale, c'est-à-dire le degré d'interaction des gens entre eux à titre individuel ou dans le cadre de groupes.

Source : Social Connectedness and Health, Wilder Research, 2012 (consultée en septembre 2014 à [www.bcbsmnfoundation.org/system/asset/resource/pdf\\_file/5/Social\\_Connectedness\\_and\\_Health.pdf](http://www.bcbsmnfoundation.org/system/asset/resource/pdf_file/5/Social_Connectedness_and_Health.pdf)).

**Jeu** – Activité mentale ou physique librement choisie et autodirigée, à laquelle on se livre pour le plaisir et qui est distincte, d'une façon ou d'une autre, de la « vie réelle ».

Sources : 1) « The Value of Play I: The Definition of Play Gives Insights », de Peter Gray, article publié le 8 novembre 2008 dans Freedom to Play (consulté en mars 2014 à [www.psychologytoday.com/blog/freedom-learn/200811/the-value-play-i-the-definition-play-gives-insights](http://www.psychologytoday.com/blog/freedom-learn/200811/the-value-play-i-the-definition-play-gives-insights)); et 2) « Discover Leisure Education » (source consultée en mars 2014 à [www.indiana.edu/~nca/leisureed/play.html](http://www.indiana.edu/~nca/leisureed/play.html)).

**Directives canadiennes en matière d'activité physique et Directives canadiennes en matière de comportement sédentaire** – Les Directives canadiennes en matière d'activité physique (2011) décrivent la quantité et les types d'activités physiques qui procurent des bienfaits substantiels sur le plan de la santé aux enfants, aux jeunes, aux adultes et aux personnes âgées. Les Directives canadiennes en matière de comportement sédentaire fournissent des recommandations aux enfants et aux jeunes du Canada pour qu'ils limitent leurs comportements sédentaires pendant leur temps libre afin de minimiser les risques pour la santé.

Source : Société canadienne de physiologie de l'exercice, [www.csep.ca](http://www.csep.ca) (consultée en septembre 2014).

**Loisir** – On parle de loisir pour décrire l'expérience vécue lorsque nous choisissons librement de participer à des activités physiques, sociales, intellectuelles, créatives et spirituelles qui renforcent le bien-être des individus et de la communauté.

**Loisir public** – Prestation par les administrations gouvernementales et les organisations non gouvernementales de services de loisir au profit des individus et des communautés.



**Modes de transport actif** – Tous les modes de transport propulsés par l'énergie du corps humain : marche, bicyclette, fauteuil roulant, patinage, planche à roulettes, etc.

Source : Agence de la santé publique du Canada, [www.phac-aspc.gc.ca/hp-ps/hl-mvs/pa-ap/at-ta-fra.php](http://www.phac-aspc.gc.ca/hp-ps/hl-mvs/pa-ap/at-ta-fra.php) (consultée en septembre 2014)

**National Benefits Hub** –fournit des données objectives à jour sur 50 énoncés décrivant les bienfaits des loisirs, sur les tendances influençant ces bienfaits et sur les nouvelles pratiques prometteuses.

Source : <http://benefitshub.ca> (consultée en septembre 2014).

**Peuples autochtones** – Habitants indigènes du Canada. L'expression décrit les Inuit, les Premières Nations (Indiens) et les Métis, quelles que soient leurs origines et leur identité.

Source : Inuit Tapiriit Kanatami, <https://www.itk.ca> (consultée en septembre 2014).

**Santé** – Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé est un « état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé ajoute qu'il « s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. Ainsi donc, la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être ».

Sources : Constitution de l'OMS de 1948 à l'adresse [www.who.int/governance/eb/who\\_constitution\\_fr.pdf](http://www.who.int/governance/eb/who_constitution_fr.pdf); Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé à l'adresse [www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/docs/charter-chartre/pdf/chartre.pdf](http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/docs/charter-chartre/pdf/chartre.pdf) (consultées en septembre 2014).

**Savoir-faire physique** – Capacité qu'a l'individu de se déplacer avec compétence et assurance dans toutes sortes d'activités physiques se déroulant dans de multiples environnements qui favorisent le développement sain de la personne tout entière.

Source : Politique canadienne du sport (2012) et Éducation physique et santé Canada (2010) (consultée en mars 2014 à [http://sirc.ca/sites/default/files/content/docs/pdf/csp2012\\_fr\\_lr.pdf](http://sirc.ca/sites/default/files/content/docs/pdf/csp2012_fr_lr.pdf)).

**Secteur du loisir** – Comprend des acteurs et des prestataires de services du secteur des organismes à but non lucratif, du secteur privé et du secteur public; fait intervenir des bénévoles, des employés rémunérés, des groupes communautaires, des éducateurs, des chercheurs, des organismes et des administrations gouvernementales, qui collaborent en vue d'améliorer le bien-être des individus et des communautés grâce au loisir.

**Villes en santé/Communautés en santé** – Villes ou communautés qui mettent en place et améliorent les milieux physiques et sociaux et les ressources communautaires permettant aux gens de s'entraider dans la réalisation de toutes les fonctions de la vie et l'atteinte de leur plein potentiel. Plusieurs villes et communautés au Canada ont adopté la stratégie des « villes en santé ».

Source : « WHO Healthy Settings » à [www.who.int/healthy\\_settings/types/cities/en](http://www.who.int/healthy_settings/types/cities/en) (consultée en septembre 2014).

# Notes de fin

---

1. GILBERT, R., B. ROBERTSON et D. SMITH. *The Core and the Edges of Recreation: A Call to Action*, 2011 (inédit).
2. Sommet national sur les loisirs de 2011. Les fruits de ce sommet sont enregistrés dans plusieurs documents disponibles sur le site [www.lin.ca/national-recreation-summit](http://www.lin.ca/national-recreation-summit) (consulté en mars 2014).
3. « Déclaration nationale sur les loisirs de 1987 ». Document consulté en mars 2014 à [lin.ca/sites/default/files/attachments/declarationnationale1987.pdf](http://lin.ca/sites/default/files/attachments/declarationnationale1987.pdf).
4. *Ibid.*
5. Enquête d'opinion de RECREATION ONTARIO et HARPER, J. *Public Perceptions of and Attitudes Towards Community Recreation and Parks Services – In Canada, Recreation and Parks Matter*, document préparé pour le Sommet national sur les loisirs de 2011, 2009. Document consulté en mars 2014 à [lin.ca/sites/default/files/attachments/Harper\\_Jack%5B1%5D.pdf](http://lin.ca/sites/default/files/attachments/Harper_Jack%5B1%5D.pdf).
6. STATISTIQUE CANADA. « Tableau CANSIM 385-0024 », dans Fédération des municipalités canadiennes, *L'état des villes et des collectivités du Canada 2012*. Document consulté en septembre 2014 à [www.fcm.ca](http://www.fcm.ca).
7. « Déclaration nationale sur les loisirs de 1987 ». Document consulté en mars 2014 à [lin.ca/sites/default/files/attachments/declarationnationale1987.pdf](http://lin.ca/sites/default/files/attachments/declarationnationale1987.pdf).
8. STATISTIQUE CANADA. Données du recensement de 2011. Document consulté en août 2014 à [www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo62a-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo62a-fra.htm).
9. EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. Calculs fondés sur Statistique Canada, tableau 202-0703 – « Revenu du marché, total et après impôt, selon le type de famille économique et les quintiles de revenu après impôt, dollars constants de 2011, annuel » (base de données CANSIM), dans *Indicateurs de mieux-être au Canada*. Document consulté en septembre 2014 à [www4.rhdcc.gc.ca/.3nd.3c.1t.4r@-fra.jsp?iid=22](http://www4.rhdcc.gc.ca/.3nd.3c.1t.4r@-fra.jsp?iid=22).
10. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INFRASTRUCTURES DE SPORT ET DE LOISIR DU COMITÉ FÉDÉRAL-PROVINCIAL/TERRITORIAL DU SPORT (CFPTS). *Analysis of Sport and Recreation Infrastructure Studies, 2013*. Document consulté en mars 2014 à [lin.ca/sites/default/files/attachments/Sport Rec Infra Studies Analysis Final Report.pdf](http://lin.ca/sites/default/files/attachments/Sport Rec Infra Studies Analysis Final Report.pdf)
11. Voir National Benefits Hub à [benefitshub.ca](http://benefitshub.ca) (consulté en mars 2014).
12. CONSEIL CANADIEN DES PARCS. *Connecter les Canadiens à la nature – Un investissement dans le mieux-être de notre société*, Ottawa, Parcs Canada, 2014. Document consulté en mars 2014 à [www.parks-parcs.ca/french/ConnectingCanadians-French\\_web.pdf](http://www.parks-parcs.ca/french/ConnectingCanadians-French_web.pdf).
13. *Ibid.*
14. *Ibid.*
15. CANADA. GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX. *Enquête canadienne sur la nature – connaissances, participation et dépenses liées aux activités récréatives, de conservation et de subsistance axées sur la nature*. Document consulté en septembre 2014 à [www.biodivcanada.ca](http://www.biodivcanada.ca).
16. Voir le National Benefits Hub à [benefitshub.ca](http://benefitshub.ca). Site consulté en mars 2014.
17. STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur les dépenses des ménages* de 2012, tableau 203-0023. Document consulté en mars 2014 à [www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/famil131a-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/famil131a-fra.htm).
18. « Retombées économiques de la Route verte – mars 2003 ». Document consulté en septembre 2014 sur le site La Route Verte au Québec à [www.routeverte.com/rv/retombees](http://www.routeverte.com/rv/retombees).
19. CONSEIL CANADIEN DES PARCS. *L'impact économique des parcs nationaux, provinciaux et territoriaux du Canada en 2009, 2011*. Document consulté en mars 2014 à [www.parks-parcs.ca/french/pdf/econ\\_impact\\_2009\\_part1\\_fr.pdf](http://www.parks-parcs.ca/french/pdf/econ_impact_2009_part1_fr.pdf).
20. JANSSEN, I. « Health care costs of physical inactivity in Canadian adults », *Applied Physiology, Nutrition, and Metabolism*, vol. 37, n° 4, 2012, p. 803–806 [10.1139/h2012-061].
21. PÊCHES ET OCÉANS CANADA. *L'enquête de 2010 sur la pêche récréative au Canada*. Document consulté en février 2014 à [www.dfo-mpo.gc.ca/stats/rec/can/2010/section4-fra.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/rec/can/2010/section4-fra.htm).
22. CANADA. GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX. *Enquête canadienne sur la nature – connaissances, participation et dépenses liées aux activités récréatives, de conservation et de subsistance axées sur la nature*. Document consulté en septembre 2014 à [www.biodivcanada.ca](http://www.biodivcanada.ca).
23. Canada actif 20/20. Site consulté en mars 2014 à [sites.google.com/a/activecanada2020.ca/active-canada-20-20-home/](http://sites.google.com/a/activecanada2020.ca/active-canada-20-20-home/).
24. *Politique canadienne du sport*, 2012. Document consulté en mars 2014 à [www.pch.gc.ca/fra/1358351890624/1358352054107](http://www.pch.gc.ca/fra/1358351890624/1358352054107).
25. CONSEIL CANADIEN DES PARCS. *Connecter les Canadiens à la nature – Un investissement dans le mieux-être de notre société*, Ottawa, Parcs Canada, 2014. Document consulté en mars 2014 à [www.parks-parcs.ca/french/ConnectingCanadians-French\\_web.pdf](http://www.parks-parcs.ca/french/ConnectingCanadians-French_web.pdf).

26. CANADA. MINISTRES DE LA SANTÉ ET DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX. *Déclaration sur la prévention et la promotion des ministres de la Santé, de la Promotion de la santé et des Modes de vie sains du Canada*, 2010. Document consulté en mars 2014 à [www.phac-aspc.gc.ca/hp-ps/hl-mvs/declaration/intro-fra.php](http://www.phac-aspc.gc.ca/hp-ps/hl-mvs/declaration/intro-fra.php).
27. *Le vieillissement en santé au Canada : une nouvelle vision, un investissement vital*, document de discussion préparé pour le Comité fédéral-provincial-territorial des hauts fonctionnaires responsables des aînés, 2006. Document consulté en mars 2014 à [www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/publications/public/healthy-sante/vision/vision-bref/index-fra.php](http://www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/publications/public/healthy-sante/vision/vision-bref/index-fra.php).
28. AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. *Collectivités-amies des aînés*. Document consulté en mars 2014 à [www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/caa-afc-fra.php](http://www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/caa-afc-fra.php) | COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE LA SANTÉ. SENIORS' HEALTHY LIVING SECRETARIAT. *Becoming an Age-friendly Community: Local Government Guide*, 2011/2014. Document consulté en mars 2014 à [www2.gov.bc.ca/assets/gov/topic/AE132538BBF7FAA2EF5129B860EFAA4E/afbc/becoming\\_an\\_agefriendly\\_community\\_local\\_government\\_guide.pdf](http://www2.gov.bc.ca/assets/gov/topic/AE132538BBF7FAA2EF5129B860EFAA4E/afbc/becoming_an_agefriendly_community_local_government_guide.pdf).
29. IndigènACTION. Site consulté en août 2014 à [www.afn.ca/index.php/fr/secteurs-de-politique///indigenaction](http://www.afn.ca/index.php/fr/secteurs-de-politique///indigenaction).
30. *Le vieillissement en santé au Canada : une nouvelle vision, un investissement vital*, document de discussion préparé pour le Comité fédéral-provincial-territorial des hauts fonctionnaires responsables des aînés, 2006. Document consulté en mars 2014 à [www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/publications/public/healthy-sante/vision/vision-bref/index-fra.php](http://www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/publications/public/healthy-sante/vision/vision-bref/index-fra.php).
31. JEUNES EN FORME CANADA. *Bulletin de l'activité physique chez les jeunes 2013 – Conduisons-nous nos enfants à adopter des habitudes malsaines?* Document consulté en mars 2014 à [www.activehealthykids.ca/2013ReportCard/fr/](http://www.activehealthykids.ca/2013ReportCard/fr/).
32. JEUNES EN FORME CANADA. *Bulletin de l'activité physique chez les jeunes 2012 – Le jeu actif est-il en voie d'extinction?* Document consulté en mars 2014 à [www.activehealthykids.ca/ReportCard/ArchivedReportCards.aspx](http://www.activehealthykids.ca/ReportCard/ArchivedReportCards.aspx).
33. GARRIGUET, D. et R. C. COLLEY. « Profils quotidiens des Canadiens en matière d'activité physique », *Rapports sur la santé*, vol. 23, n° 2, 2012, p. 1–6. Document consulté en mars 2014 à [www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?l=fra&loc=11649-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?l=fra&loc=11649-fra.pdf).
34. LIPNOWSKI, S. et C. M. A. LEBLANC. *Une vie saine et active : des directives en matière d'activité physique chez les enfants et les adolescents*, Comité d'une vie active saine et de la médecine sportive, Société canadienne de pédiatrie, 2012. Document consulté en mars 2014 à [www.cps.ca/fr/documents/position/directives-activite-physique](http://www.cps.ca/fr/documents/position/directives-activite-physique).
35. CHILDREN AND NATURE NETWORK et COMMISSION DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION DE L'UICN. *Children and nature worldwide: an exploration of Children's Experiences of the Outdoors and nature with associated risks and benefits*. 2012. Document consulté en mars 2014 à [www.childrenandnature.org/downloads/CECCNNWorldwideResearch.pdf](http://www.childrenandnature.org/downloads/CECCNNWorldwideResearch.pdf).
36. SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PHYSIOLOGIE DE L'EXERCICE. *Directives canadiennes en matière de comportement sédentaire*. Document consulté en septembre 2014 à [www.csep.ca](http://www.csep.ca).
37. *Politique canadienne du sport*, 2012. Document consulté en mars 2014 à [www.pch.gc.ca/fra/1358351890624/1358352054107](http://www.pch.gc.ca/fra/1358351890624/1358352054107).
38. ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Convention relative aux droits de l'enfant*, adoptée en 1959. Document consulté en mars 2014 à [https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=IV-11&chapter=4&lang=fr](https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-11&chapter=4&lang=fr).
39. CONSEIL CANADIEN DES PARCS. *Connecter les Canadiens à la nature – Un investissement dans le mieux-être de notre société*, Ottawa, Parcs Canada, 2014. Document consulté en mars 2014 à [www.parks-parcs.ca/french/ConnectingCanadians-French\\_web.pdf](http://www.parks-parcs.ca/french/ConnectingCanadians-French_web.pdf).
40. CANADA. GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX. *Enquête canadienne sur la nature – connaissances, participation et dépenses liées aux activités récréatives, de conservation et de subsistance axées sur la nature*. Document consulté en septembre 2014 à [www.biodivcanada.ca](http://www.biodivcanada.ca).
41. Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0008, 2013.

Ce document est le fruit d'un travail de collaboration entre les gouvernements provinciaux/territoriaux (à l'exception du gouvernement du Québec), de l'Association canadienne des parcs et loisirs et des associations provinciales/territoriales des parcs et des loisirs. Il a été préparé par le groupe de travail sur le Cadre stratégique pour le loisir.

Nous exprimons nos remerciements et notre reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration du cadre stratégique.

